

# Atlas cartographique du tourisme et des loisirs

Parc naturel régional du Vexin français



Une autre vie s'invente ici

Préambule.....	3
Éditorial du Président.....	4
Contexte et enjeux du tourisme et des loisirs.....	5
Les Parcs naturels régionaux d'Île-de-France.....	6 - 7
Accessibilité du territoire et infrastructures de transports.....	8 - 9
Patrimoine naturel et espaces protégés.....	10 - 11
Patrimoine paysager.....	12 - 13
Patrimoine bâti.....	14 - 15
Itinéraires pédestres.....	16 - 17
Itinéraires cyclables.....	18 - 19
Comptages piétons et vélos.....	20 - 21
Sentiers du Patrimoine®.....	22 - 23
Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée	
- Secteur public.....	24 - 25
- Secteur privé.....	26 - 27
Loisirs sportifs et récréatifs.....	28 - 29
Sites et lieux de visite culturels.....	30 - 31
Chambres d'hôtes.....	32 - 33
Meublés et gîtes ruraux.....	34 - 35
Hébergements collectifs et gîtes de groupe.....	36 - 37
Hôtels et résidences de tourisme.....	38 - 39
Campings et hébergements de plein air.....	40 - 41
Aide à la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques.....	42 - 43
Résidences secondaires.....	44 - 45
Restauration.....	46 - 47
Lieux de réception et de séminaires.....	48 - 49
Vente directe et circuits courts.....	50 - 51
Artisanat d'art.....	52 - 53
Marque Valeurs Parc naturel régional.....	54 - 55
Offices de tourisme et points d'information touristique.....	56 - 57
Organisation territoriale du tourisme et des loisirs.....	58 - 59
Contacts - Cap Tourisme.....	60





© Cyril Badet

Avec plus de 350 acteurs publics ou privés, le secteur du tourisme et des loisirs est aujourd'hui significatif à l'échelle du territoire du Parc naturel régional du Vexin français. Il peut être encore amené à se développer au cours des prochaines années au regard notamment des changements de comportements des clientèles touristiques que l'on observe aujourd'hui.

L'atlas cartographique du tourisme et des loisirs du Parc naturel régional du Vexin français dresse un état des lieux de ce secteur et de l'action du Parc dans ce domaine durant la période 2008-2019. Il permet de suivre l'évolution de ce secteur ainsi que le développement de son réseau d'acteurs.

Les cartes et les données associées volontairement synthétiques permettent d'avoir une lecture aisée pour chacune des thématiques traitées.

Que ce soit pour les élus, les institutionnels du tourisme, les prestataires touristiques ou bien encore les porteurs de projets souhaitant développer une activité, il permet d'avoir une vision globale de l'offre existante sur le territoire du Parc.

Il permet également, en période de révision de Charte du Parc, d'avoir une photographie de l'état des lieux établi fin 2019. Il permettra ainsi de suivre les évolutions au cours des prochaines années.

Cet atlas cartographique du tourisme et des loisirs a été réalisé à partir des données collectées auprès des acteurs locaux du tourisme et des prestataires connus de nos services fin 2019. Il ne saurait être exhaustif.

Ce document n'est pas contractuel et ne saurait engager la responsabilité du Parc naturel régional du Vexin français.

« L'atlas cartographique du tourisme et des loisirs du Parc naturel régional du Vexin français dresse un état des lieux de ce secteur et de l'action du Parc »

Un Parc naturel régional a pour objectif de définir et d'animer un projet de territoire équilibré entre la préservation de l'environnement et le développement local.

Le secteur du tourisme et des loisirs illustre parfaitement cet équilibre que le Parc naturel régional du Vexin français s'est efforcé de maintenir tout au long de ces années. La qualité et la diversité de ses paysages, sa richesse en matière de patrimoine naturel et bâti mais aussi le dynamisme de son réseau d'acteurs sont aujourd'hui autant de facteurs d'attractivité pour ce territoire rural situé à moins d'une heure de Paris.

L'offre de tourisme et de loisirs proposée sur le territoire du Parc répond de mieux en mieux aux aspirations à la fois des habitants, des franciliens et des touristes, tous en quête de grands espaces de liberté pour une immersion dans une nature préservée.

Le présent atlas cartographique permet à chacun de mieux cerner les enjeux du tourisme et des loisirs sur le territoire et de mesurer l'action du Parc au cours de ces dernières années. A l'occasion de la révision de la Charte du Parc et de l'élaboration du projet de territoire à l'horizon 2040, il revient à l'ensemble des acteurs locaux de définir ensemble quelle forme de tourisme ils souhaitent développer pour demain et d'identifier les défis que tous ensemble nous aurons à relever au cours des prochaines années.

Je peux vous assurer que le Parc fera tout son possible pour vous accompagner dans vos projets et vous apportera les conseils nécessaires pour les mener à bien.

**Benjamin DEMAILLY**

*Président du Parc naturel régional du Vexin français*

« il revient à l'ensemble des acteurs locaux de définir ensemble quelle forme de tourisme ils souhaitent développer pour demain »



La Seine à Vélo

## LE TOURISME ET LES LOISIRS COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU VEXIN FRANÇAIS

Le Vexin français dispose d'un potentiel de développement touristique et de loisirs important grâce à sa notoriété, à la qualité de son patrimoine naturel, bâti, culturel et humain, sa proximité de l'agglomération parisienne et la présence de sites touristiques forts (Auvers-sur-Oise, Villarceaux, La Roche-Guyon, Vétheuil...).

La Charte du Parc élaborée en 2008 stipule que le développement touristique, créateur d'emplois, source de revenus nouveaux, facteur de maintien du bâti traditionnel, constitue un véritable enjeu de la politique économique du Parc.

Ainsi, au cours de cette Charte, l'un des enjeux du Parc fut donc de construire un développement touristique durable fondé sur l'implication des habitants, la cohérence avec le développement des autres secteurs d'activité économique, la maîtrise de la fréquentation touristique et la sensibilisation des visiteurs et des acteurs touristiques au respect de l'environnement.

Depuis 2007, le Parc s'appuie sur Cap Tourisme pour fédérer et animer le réseau des acteurs touristiques publics et privés et mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme et des loisirs concertée.

Le Parc a ainsi marqué sa volonté de se doter d'un véritable outil d'organisation du tourisme à l'échelle de son territoire.

Cinq principales missions ont été confiées à Cap Tourisme :

- l'assistance aux collectivités dans leurs projets de développement touristique ;
- la structuration de l'offre en matière de tourisme et de loisirs et la professionnalisation des acteurs locaux ;
- la création de produits touristiques et leur mise en marché en s'appuyant sur des opérateurs publics ou privés ;
- la promotion du Parc comme destination touristique ;
- le développement et l'amélioration des points d'information touristique.

Outil du développement du tourisme et des loisirs du Parc naturel régional du Vexin français, Cap Tourisme a l'objectif d'associer le plus grand nombre de partenaires et d'acteurs touristiques.

L'intérêt de cette démarche vise à mener une mise en tourisme concertée et partagée du Vexin français.

Après les trois premiers plans d'actions couvrant les périodes 2001-2006, 2007-2011 et 2012-2016, une stratégie de développement du tourisme et des loisirs a été élaborée pour la période 2017-2021. Celle-ci s'articule autour de 6 axes (déclinés en 25 actions) définis comme suit :

- animer, développer et mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs ;



L'équipe de Cap Tourisme

© PNR Vexin français

- valoriser les acteurs publics et privés intégrant les principes du développement durable dans leurs activités ;
- développer la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement ;
- améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics ;
- assurer la promotion de l'offre de tourisme et de loisirs du Vexin français pour renforcer l'attractivité de la destination ;
- gouvernance, partenariats et observation touristique.

« Cap Tourisme a l'objectif d'associer le plus grand nombre de partenaires et d'acteurs touristiques. »

# LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX D'ÎLE-DE-FRANCE



4

Parcs naturels régionaux  
en Île-de-France

1

projet de création  
d'un nouveau Parc

245

communes soit  
19,04 % des communes  
d'Île-de-France

2 261 km<sup>2</sup>

soit 18,75 %  
de la superficie régionale

306 626 h

soit 2,52 % de la population  
régionale

Les parcs naturels  
d'Île-de-France

## LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, ATOUTS EN DEVENIR DU TOURISME ET DES LOISIRS EN ÎLE-DE-FRANCE

Pour beaucoup, l'Île-de-France est avant tout une grande métropole. Pourtant, 80% de son territoire est composé d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces espaces, sont, plus qu'ailleurs en France, soumis à de multiples pressions : extension de l'urbanisation, extraction de matériaux, passage d'infrastructures...

Pour préserver le patrimoine naturel et culturel, maintenir une couronne rurale vivante et dynamique, la Région Île-de-France s'est engagée depuis plus de trente-cinq ans dans la création et le soutien des Parcs naturels régionaux.

Aujourd'hui, l'Île-de-France compte quatre Parcs naturels régionaux dans sa couronne rurale :

- Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse situé au sud-ouest de l'Île-de-France (Yvelines et Essonne).
- Le Parc naturel régional du Vexin français, situé au nord-ouest de l'Île-de-France (Val d'Oise et Yvelines)
- Le Parc naturel régional du Gâtinais français, situé au sud de l'Île-de-France (Essonne et Seine-et-Marne)
- Le Parc naturel régional Oise-Pays de France, situé au nord de l'Île-de-France, à cheval entre les Régions Hauts-de-France et Île-de-France (Oise et Val d'Oise).

Un cinquième Parc situé en Seine-et-Marne dans l'est de l'Île-de-France est en projet. Le Parc naturel régional de Brie et deux Morin devrait s'étendre sur 96 000 hectares et 82 communes pour une population de 110 000 habitants.



Les étangs de Hollande - Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

© PNR Haute vallée de Chevreuse / aerocam

## LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Parc	Année de création	Superficie en hectares	Communes	Habitants en 2017
Haute Vallée de Chevreuse	1985	64 614	53	98 953
Vexin français	1995	71 037	98	79 522
Gâtinais français	1999	75 566	69	84 551
Oise Pays de France	2004	67 014 dont 14 973 en IDF	71 dont 25 en IDF	43 600

Sources : L'Institut Paris Région, BD PNR, BD RGP1295 Population Insee

En Île-de-France comme ailleurs, les Parcs naturels régionaux sont des destinations de loisirs et de vacances de plus en plus prisées du public et notamment des franciliens.

L'équilibre entre le développement du tourisme et des loisirs et la préservation de la richesse de l'environnement constitue un enjeu prioritaire pour ces territoires protégés.

Soucieux de cette cohérence et des attentes des visiteurs, les Parcs proposent une offre de qualité respectueuse de l'environnement, animée au niveau local et régional.

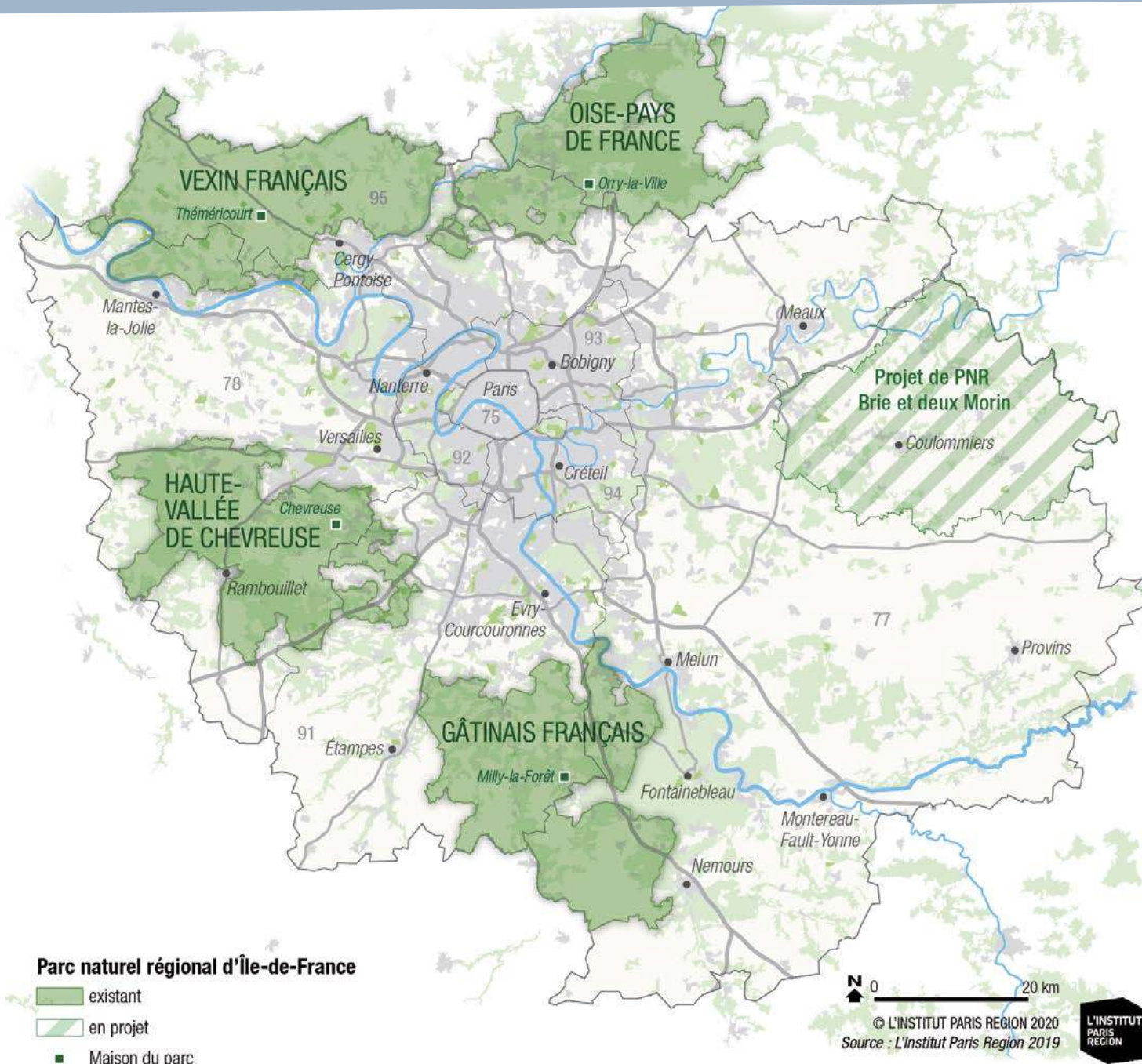
## DÉFINITION

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'environnement, pour une durée de quinze ans renouvelable.

Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte du Parc.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France





1

**réseau routier** relativement dense et de bonne qualité

1

**réseau ferré** situé essentiellement aux pourtours du Parc

1

**réseau de bus** inadapté les week-ends

Arrêt du

**Baladobus** en 2017

**3 bacs sur la Seine** créés depuis 2009

**1 escale fluviale**

créée à La Roche-Guyon en 2018

## UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN INADAPTÉ AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le réseau routier est relativement dense et de bonne qualité avec comme principaux axes structurants :

- la D14 qui relie l'agglomération de Cergy-Pontoise à Rouen ;
- la D915, reliant le nord de la Normandie et la région parisienne ;
- la D983 reliant Mantes-la-Jolie à Beauvais par Magny-en-Vexin et qui a fait l'objet d'une déviation à Arthies en 2014 ;
- la D927 qui dessert le nord du Val d'Oise pour relier l'Oise ;
- la D28 permettant de rejoindre la vallée de la Seine depuis la D14 ;
- le Parc est longé au sud par l'A13 (Paris-Caen-Normandie) et à l'est par l'A16 (Paris-Boulogne-sur-Mer).

La poursuite de la mise à 2 fois 2 voies de la D14 (tronçon de Magny-en-Vexin à Saint-Clair-sur-Epte avec la déviation de La Chapelle-en-Vexin) reste le seul projet d'aménagement routier sur le territoire.

Le réseau ferré se situe essentiellement aux pourtours du Parc. Il permet de se rendre à Paris en 45 minutes voire une heure selon la commune de départ.

- Une seule ligne traverse le Parc, reliant Paris Saint-Lazare à Gisors via Pontoise. Elle dessert 5 arrêts sur le territoire du Parc (Boissy-l'Aillerie, Montgeroult-Courcelles, Us, Santeuil-Le Perchay et Chars).
- À l'est, la ligne Paris-Nord - Creil via Persan-Beaumont dessert 4 communes du Parc (Auvers-sur-Oise, Valmondois, L'Isle-Adam-Parmain et Champagne-sur-Oise).



→ Au sud, la ligne Paris Saint-Lazare - Mantes-la-Jolie dessert 3 communes du Parc (Vaux-sur-Seine, Juziers et Gargenville).

→ Aux portes du Parc, le RER dessert les gares de Pontoise (ligne C) et de Cergy-le-Haut (ligne A).

Mis en place en 2004 à l'initiative du Parc et de la commune, le train des impressionnistes entre Paris Nord et Auvers-sur-Oise relie ces deux gares sans correspondance. Très apprécié des touristes étrangers et des franciliens, ce trajet permet ainsi d'allier gain de temps et confort en évitant une correspondance via Pontoise ou Persan-Beaumont.

Le réseau de bus se compose d'environ 25 lignes régulières desservant la majeure partie des communes du territoire. Leur exploitation est assurée principalement par trois opérateurs (Giroux, Timbus et Véolia). Si les fréquences de passage sont relativement importantes en semaine, elles deviennent ponctuelles voire inexistantes le week-end.

Afin d'améliorer l'accessibilité du territoire, le Parc a expérimenté de 2008 à 2017 le Baladobus. Ce dernier

permettait non seulement d'accéder au Parc mais également de rayonner sur l'ensemble du territoire. Il assurait le dimanche de mai à septembre une desserte des principaux sites touristiques du territoire dont La Roche-Guyon et Villarceaux. Il n'a pu être maintenu en raison de la diminution des crédits affectés au Parc.

C'est sur la Seine que de nouvelles infrastructures ont été réalisées avec la mise en service de trois bacs réservés aux piétons et aux vélos permettant le franchissement de la Seine entre les communes suivantes :

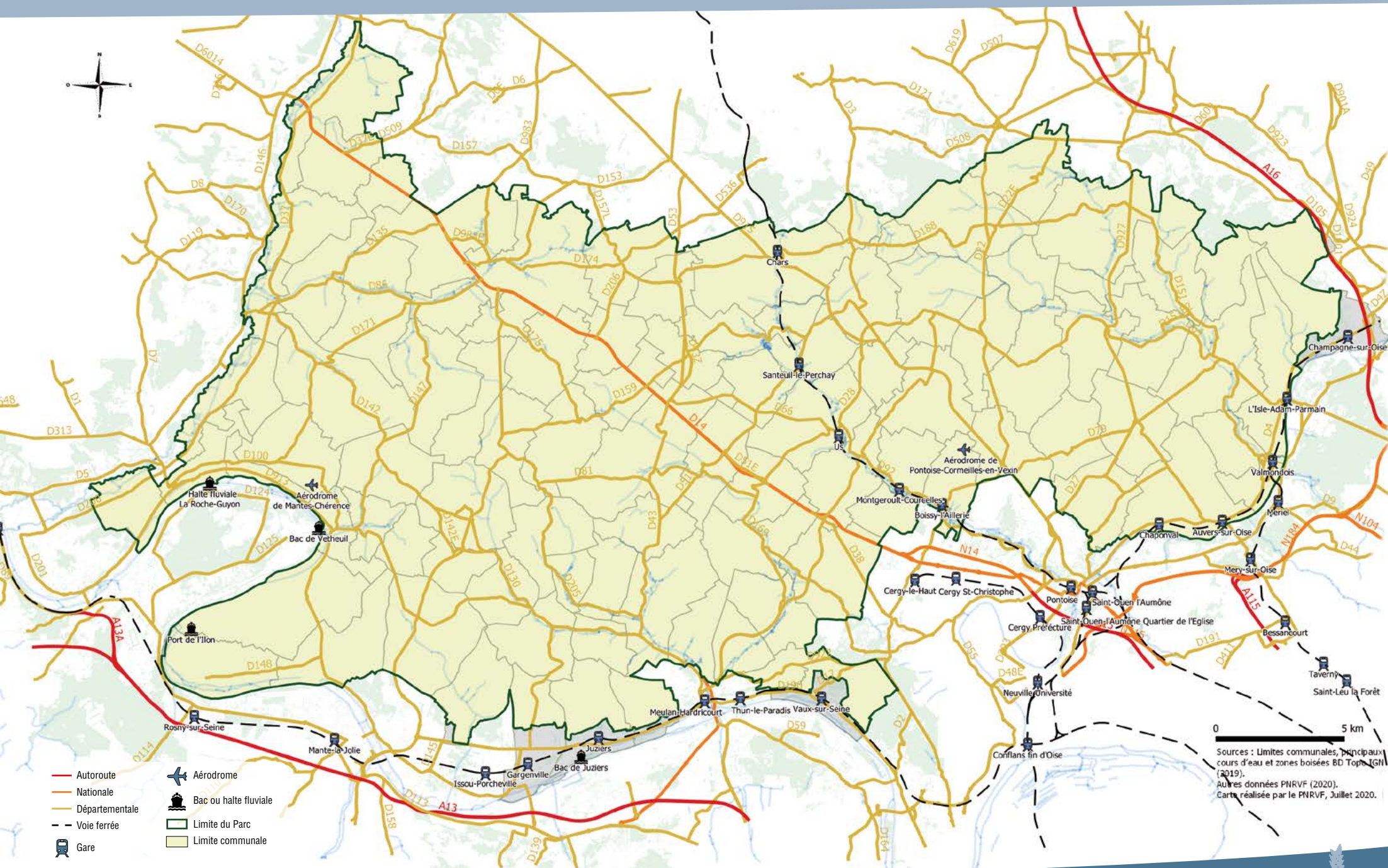
- Vétheuil et Lavacourt-Moisson (2009) ;
- Guernes et Rosny-sur-Seine (2013 puis fermé en 2018 à la demande des élus locaux) ;
- Juziers et Aubergenville (2016).

Créée en 2018, l'escale fluviale de La Roche-Guyon permet désormais d'accueillir la vingtaine de bateaux de croisière à passagers naviguant sur la Seine dont les plus longs (135 m).

L'accessibilité au Parc et la mobilité au sein de celui-ci restent un sujet central pour le territoire.



# CARTOGRAPHIE / ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS





4

sites **Natura 2000**

1

**Réserve naturelle nationale**  
depuis 2009

3

**Réserves naturelles régionales**  
depuis 2009

3

**Propriétés régionales**

18

**Espaces naturels sensibles**  
départementaux

### Le Parc est opérateur de

3 sites Natura 2000, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine et co-gestionnaire de la Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et contribue à la gestion des Espaces Naturels Sensibles du département du Val-d'Oise situés sur son territoire

Ouverture de l'**Espace Nature Seine & Vexin** à La Roche-Guyon depuis juin 2019

## UN PATRIMOINE NATUREL D'UNE GRANDE DIVERSITÉ À PRÉSERVER

La richesse du patrimoine naturel du Vexin français se caractérise par :

- des milieux naturels très diversifiés, représentatifs de la plupart des milieux que l'on trouve en Île-de-France et ce, sur une superficie peu étendue ;
- la présence d'un ensemble de grand intérêt patrimonial à l'échelle nationale et européenne avec les coteaux calcaires et terrasses alluviales des boucles de la Seine ;
- la présence d'espèces en limite d'aire de répartition, telles que l'Astragale de Montpellier ou la Balsamine des bois.

Trois types de milieux originaux et biologiquement riches sont présents :

- des pelouses et des landes ;
- des zones humides comprenant des marais et des prairies et forêts de fond de vallée ;
- des bois de buttes où domine le chêne.

Ces espaces sont riches d'une faune et d'une flore reconnues d'intérêt écologique sur les plans européen, national et régional.

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Quatre sites Natura 2000 sont situés sur le territoire du Parc :

- Coteaux et boucles de la Seine (1417 ha sur 17 communes) ;
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents (3187 ha sur 14 communes) ;
- Sites d'hivernage des chiroptères (22 ha sur 4 communes) ;
- Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny-sur-Seine (6028 ha sur 17 communes).

Les trois premiers sont gérés par le Parc, le 4<sup>e</sup> par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV).

Les réserves naturelles sont des espaces protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée en prenant en compte le contexte local.

Les coteaux de la Seine forment l'un des sites les plus remarquables du territoire. Ils sont classés depuis mars

2009 en Réserve naturelle nationale sur une superficie de 268 hectares. Cinq communes sont concernées : La Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil, Bennecourt et Gommecourt.

En 2009, la Région Île-de-France a également procédé à la création de trois réserves naturelles régionales :

- Site géologique de Vigny-Longuesse (21,87 ha) ;
- Site géologique de Limay (70 ha) ;
- Boucle de Moisson (316 ha).

A travers l'Agence des Espaces Verts (AEV), elle a également acquis des terrains au sein de périmètres régionaux d'intervention foncière, situés dans le territoire du Parc :

- Forêt régionale de La Roche-Guyon (1048 ha) ;
- Espace régional de Flicourt (37 ha) ;
- Bois de Galluis (224 ha).

Géré également par l'AEV, l'espace régional de Moisson (1085 ha) fait aujourd'hui partie du périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc.

La politique des Espaces naturels sensibles (ENS), est exercée par les départements du Val d'Oise et des Yvelines. Elle a pour objectif de préserver, valoriser et gérer des espaces naturels qui présentent une valeur écologique et paysagère et d'en favoriser la découverte sur le plan pédagogique. On en compte aujourd'hui 18 sur le territoire du Parc. Les ENS du département du Val d'Oise concernant le Parc sont co-gérés avec ce dernier.

Aménagé dans les dépendances troglodytiques du château de La Roche-Guyon, l'Espace Nature Seine & Vexin, ouvert au public depuis juin 2019, valorise le patrimoine naturel et paysager de la vallée de la Seine. Il permet d'appréhender les enjeux géologiques, écologiques et paysagers de cette entité géographique à travers la découverte de ces sites naturels remarquables.



Coteaux de la Seine

© PNR Vexin français

# CARTOGRAPHIE / PATRIMOINE NATUREL ET ESPACES PROTÉGÉS





## 19

sites classés ou inscrits

Le Vexin français,  
plus grand site inscrit  
de France

## 5

jardins remarquables

## LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES DU VEXIN FRANÇAIS, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Au-delà d'une apparente unité, les paysages du Vexin se révèlent d'une grande diversité et d'un grand intérêt.

Plusieurs facteurs expliquent cette richesse. La géographie bien sûr joue le premier rôle. Le vaste plateau calcaire couvert de limons et parcouru par d'amples ondulations est entaillé par le creusement à la fois de grandes vallées périphériques (la Seine au sud, l'Oise à l'est, l'Epte à l'ouest, l'Esches et la Troësne au nord) et de nombreux vallons intérieurs (le Sausseron, la Viosne, l'Aubette de Magny, l'Aubette de Meulan, les Rus du Roy, la Montcient). De tous côtés, ce plateau domine de 100 mètres en moyenne les régions environnantes. Le relief, la végétation, la nature des sols y sont extrêmement variés.

La reconnaissance de la qualité des paysages et des sites du Vexin s'exprime par l'importance des sites classés ou inscrits au titre de la loi Paysage du 2 mai 1930.

A l'exception de quelques franges au sud du territoire, la quasi-totalité du Parc bénéficie de cette protection avec 19 sites, classés ou inscrits, de nature et d'étendue très diverses.

On recense 11 sites classés. À côté de sites protégés de grande superficie, qui doivent leur classement aux qualités de leurs grands paysages et à la qualité de leur environnement (vallée de l'Epte, buttes de Rosne, falaises de La Roche-Guyon), d'autres sites, plus ponctuels, ont été retenus pour la qualité de l'environnement architectural. Certains sites ne sont que partiellement inclus dans les limites du Parc, comme celui du confluent de la Seine et de l'Epte ou celui de la forêt de Moisson et des coteaux de la Seine.



Château de Vigny

© PNR Vexin français

## SITES CLASSÉS

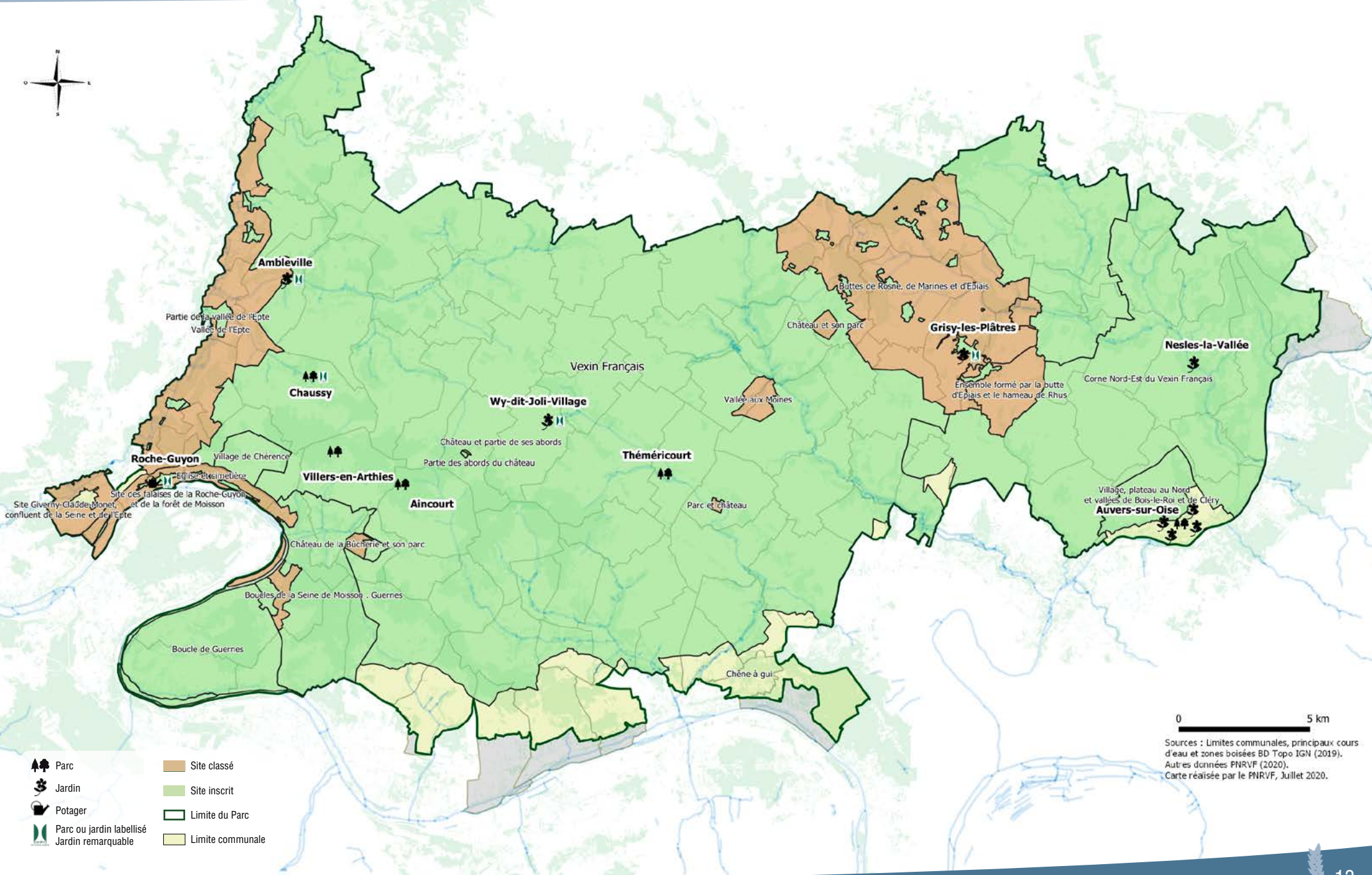
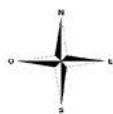
Site	Superficie	Date de classement
Église et cimetière de Haute-Isle	0,41 ha	10/12/1921
Château et ses abords d'Arthies	2,27 ha	13/06/1961
Château et son parc à Marines	67,54 ha	25/02/1974
Vallée de l'Epte	2 283,12 ha	20/01/1982
Site Giverny Claude Monet, confluent de la Seine et de l'Epte	1 460,46 ha	09/09/1985
Parc et château de Vigny	18,39 ha	27/04/1988
Vallée aux Moines	168,63 ha	21/02/1989
Falaises de La Roche-Guyon et forêt de Moisson	1 655,06 ha	16/07/1990
Château et parc de la Bûcherie	57,03 ha	16/09/1992
Buttes de Rosne, de Marines et d'Épiais	4 522,97 ha	20/01/1993
Ensemble formé par la butte d'Épiais et le hameau de Rhus	687,25 ha	02/08/2002

Le Parc compte 8 sites inscrits parmi lesquels figure le plus étendu de France. L'inscription concerne essentiellement le plateau du Vexin. Mais les paysages de vallées et de coteaux sont aussi concernés. Un des arrêtés les plus anciens (1970) visait la protection du village de Chérence.

## SITES INSCRITS

Site	Superficie	Date de classement
Parties des abords du château d'Arthies	4,03 ha	08/10/1963
Village d'Auvers-sur-Oise, plateau au nord et vallées de Bois-le-Roi et de Cléry	661,16 ha	25/05/1970
Village de Chérence	357,86 ha	18/12/1970
Boucle de la Seine de Moisson à Guernes	4 587,08 ha	18/01/1971
Vexin français	42 740,94 ha	19/06/1972
Boucle de Guernes	1 925,33 ha	24/11/1972
Partie de la vallée de l'Epte	135,21 ha	02/12/1975
Corne nord-est du Vexin français	9 933,75 ha	12/11/1998

On recense également une quinzaine de parcs et jardins et même un potager dont 5 sont labellisés Jardin remarquable (Ambleville, Chaussy, Grisy-les-Plâtres, La Roche-Guyon et Wy-dit-Joli-Village).





## 165

arrêts de protection  
au titre des Monuments  
Historiques

## 72

monuments classés

## 93

monuments inscrits

Le Vexin français, seul Parc  
naturel régional en France  
labellisé Pays d'art et  
d'histoire depuis 2014



## UN ENSEMBLE EXCEPTIONNEL DE MONUMENTS HISTORIQUES

Le Parc naturel régional du Vexin français présente un patrimoine bâti d'une exceptionnelle richesse. L'ensemble de ce patrimoine bâti couvre toutes les époques de construction depuis le Néolithique.

On recense 162 monuments protégés au titre des Monuments Historiques pour un total de 165 arrêts de protection, car certains édifices peuvent avoir des parties classées et d'autres inscrites. Il y a ainsi 72 monuments classés et 93 monuments inscrits. Ces monuments sont répartis de façon très homogène sur le territoire.

La densité de Monuments historiques pour le Parc est de 1,63 monument historique classé ou inscrit par commune ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (1,18) ou celle de la grande couronne en Île-de-France (1,4).

De surcroît, au niveau national, la plus forte concentration de Monuments Historiques se situe généralement dans les villes moyennes ou importantes et elle est moindre en espace rural.

Ces chiffres traduisent la grande qualité du patrimoine monumental du Vexin français, plus présent et mieux conservé que dans d'autres territoires ruraux.

### ARCHITECTURE RELIGIEUSE

Eglises	74
Croix	18
Chapelles	5
Bâtiments religieux divers	3
Prieuré	1
<b>Total monuments protégés</b>	<b>101</b>

Avec 101 monuments, cette catégorie représente à elle seule 62 % des monuments protégés du Parc. Au premier rang viennent bien entendu les églises dont la majorité doit sa protection à des éléments hérités du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. Afin de valoriser la richesse de ce patrimoine religieux, le Parc a travaillé avec les différentes communes du territoire sur la mise en place d'un mobilier d'interprétation des églises. En second lieu, les croix constituent un ensemble intéressant.

### ARCHITECTURE DOMESTIQUE

Châteaux - Domaines	22
Maisons diverses	4
Villa	1
Villégiature	1
<b>Total monuments protégés</b>	<b>28</b>

L'architecture domestique représente 17% du parc de monuments protégés, soit un chiffre très en deçà de la moyenne nationale à 33 %. Cela étant dû au caractère rural de l'aire d'étude où seuls les châteaux de plaisance constituent une catégorie bien représentée.

### ARCHITECTURE RURALE

Fermes	11
Manoirs	4
Divers agricoles	2
<b>Total monuments protégés</b>	<b>17</b>

Il convient de noter le nombre important de fermes protégées au titre des Monuments Historiques.

### SITES ARCHÉOLOGIQUES

Préhistoire	2
Antiquité gallo-romaine	1
<b>Total monuments protégés</b>	<b>3</b>



Allée couverte de la cave aux fées

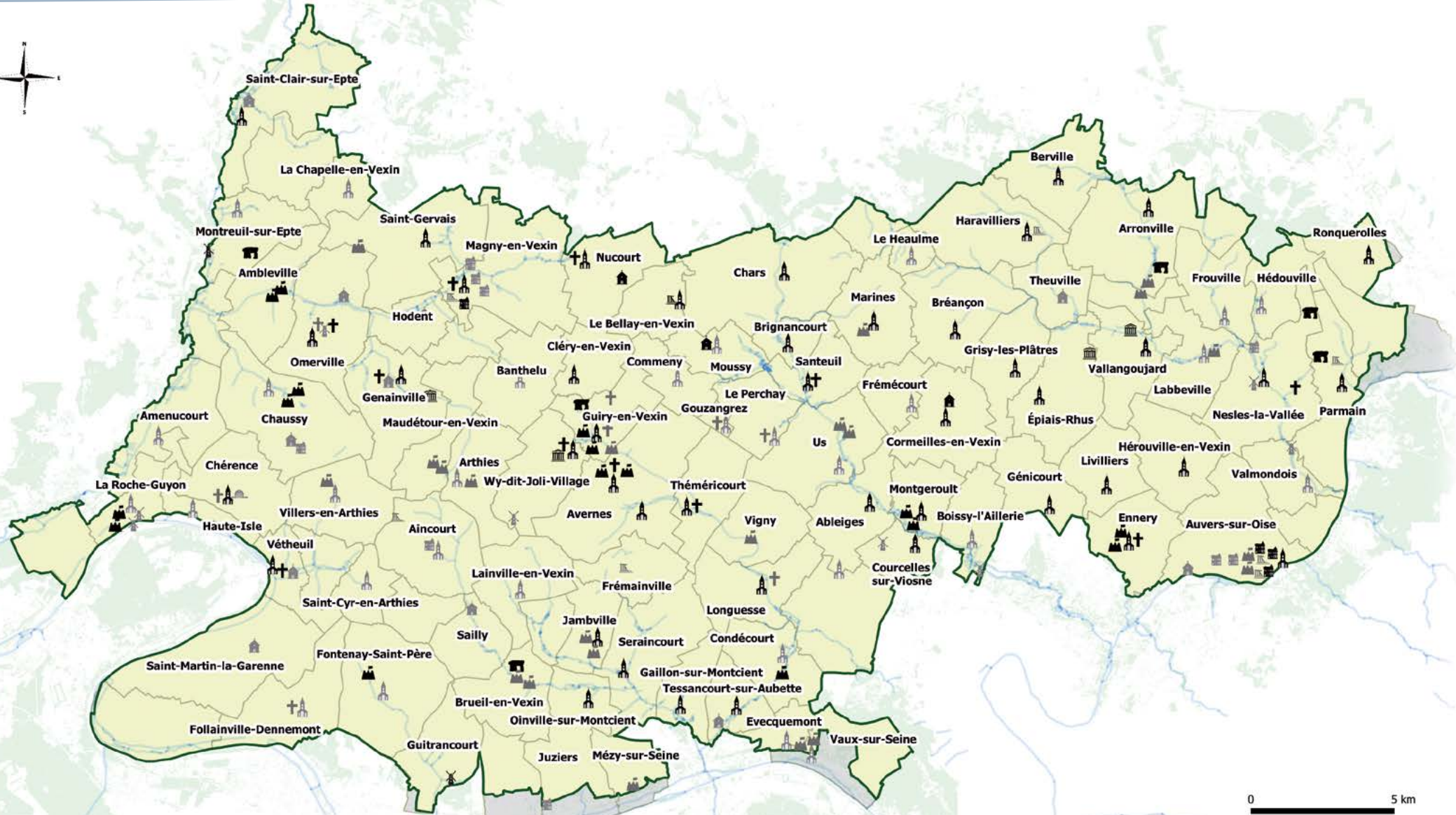
© Philippe Damase

Malgré la forte concentration de sites archéologiques de ces deux périodes, seuls trois monuments sont protégés, deux pour la Préhistoire (mégolithes de la fin du Néolithique) et un pour l'Antiquité gallo-romaine (Site des Vaux-de-la-Celle à Genainville).

Les catégories énumérées précédemment regroupent 149 monuments sur 162. Les autres monuments protégés appartiennent à divers types, sans pour autant former des ensembles qui se distinguent à l'échelle du Parc.

Attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, le label Pays d'art et d'Histoire qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture. Le 6 juin 2014, le Parc naturel régional du Vexin français a ainsi été le premier Parc labellisé notamment pour la qualité de son patrimoine bâti.

# CARTOGRAPHIE / PATRIMOINE BÂTI



- |   |                         |   |                  |
|---|-------------------------|---|------------------|
| Monument inscrit ou partiellement inscrit | Architecture domestique | Monuments de la Préhistoire et de l'Antiquité | Limite du Parc   |
| Monument classé ou partiellement classé   | Château-domaine         | Monument néolithique                          | Limite communale |
| Patrimoine religieux                      | Maison diverse          | Monument antique                              |                  |
| Eglise                                    | Architecture rurale     | Autres catégories                             |                  |
| Croix                                     | Ferme                   | Autres catégories                             |                  |
| Bâtiment religieux divers                 | Divers rural            |   |                  |

0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019). Autres données PNRVF (2020). Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



Près de 1 000 km  
de sentiers balisés dont :

**150 km**

d'itinéraires de Grande Randonnée (GR®)

**30 km**

d'itinéraires de Grande Randonnée  
de Pays (GRP®)

**860 km**

d'itinéraires de Promenade  
et de Randonnée (PR®)

**37**

Sentiers du patrimoine® représentant  
un linéaire de 206 kilomètres

**26**

panneaux de point de départ

**6**

pochettes de randonnée

**3**

topoguides

**2**

applications

## LA RANDONNÉE PÉDESTRE, UNE PRATIQUE PLÉBISCITÉE

Depuis 1999, le Parc et les Comités départementaux de randonnée pédestre du Val d'Oise et des Yvelines œuvrent conjointement sur le territoire du Vexin français pour développer une offre de randonnée pédestre à destination des habitants, des franciliens et des touristes. Cette activité qui peut être librement pratiquée par tous participe à la protection des chemins ruraux, à la valorisation du patrimoine et à la découverte du territoire.

Trois conventions-cadre signées en 1999, 2010 et 2015 ont permis d'aboutir à la création d'un maillage très dense d'itinéraires de toute nature.

On recense désormais sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Vexin français pas moins 1 000 kilomètres de sentiers balisés répartis comme suit :

- 150 kilomètres d'itinéraires de Grande Randonnée (GR®) : le GR®1 qui permet de faire le tour de l'Île-de-France, le GR®2 reliant Dijon au Havre et le GR®11 décrivant une ample boucle autour de Paris ;
- 30 kilomètres d'itinéraires de Grande Randonnée de Pays (GRP®) : le GRP® de la vallée de l'Epte et le GRP® de la Ceinture verte ;
- 860 kilomètres d'itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR®) : le Parc compte sur son territoire 66 PR® (boucles de 4 à 24 km).

A cela s'ajoutent 37 Sentiers du Patrimoine® représentant un linéaire de 206 kilomètres.

Ce partenariat a également abouti à la réhabilitation de la Chaussée Jules César sur 21 kilomètres entre Puiseux-Pontoise et Magny-en-Vexin dès 2001.



Sur les 40 points de départ de randonnée des principaux itinéraires, 26 sont équipés de panneaux.

Si ce maillage d'itinéraires est aujourd'hui quasiment achevé à l'exception des Sentiers du Patrimoine®, le maintien de ce réseau, son entretien et son amélioration qualitative sur tout le territoire du Parc sont aujourd'hui les objectifs fixés par la Charte du Parc.

Différents documents permettent de promouvoir et développer cette activité :

- les pochettes randonnée réalisées par le Parc en collaboration avec les Comités départementaux de randonnée pédestre :
  - ▶ Auvers-sur-Oise et la vallée de l'Oise ;
  - ▶ L'Aubette de Meulan et la vallée de la Montcient ;
  - ▶ Les vallées de l'Epte et de l'Aubette de Magny ;
  - ▶ Autour de la Chaussée Jules-César ;
  - ▶ De la Viosne aux buttes de Rosne ;
  - ▶ La vallée du Sausseron.

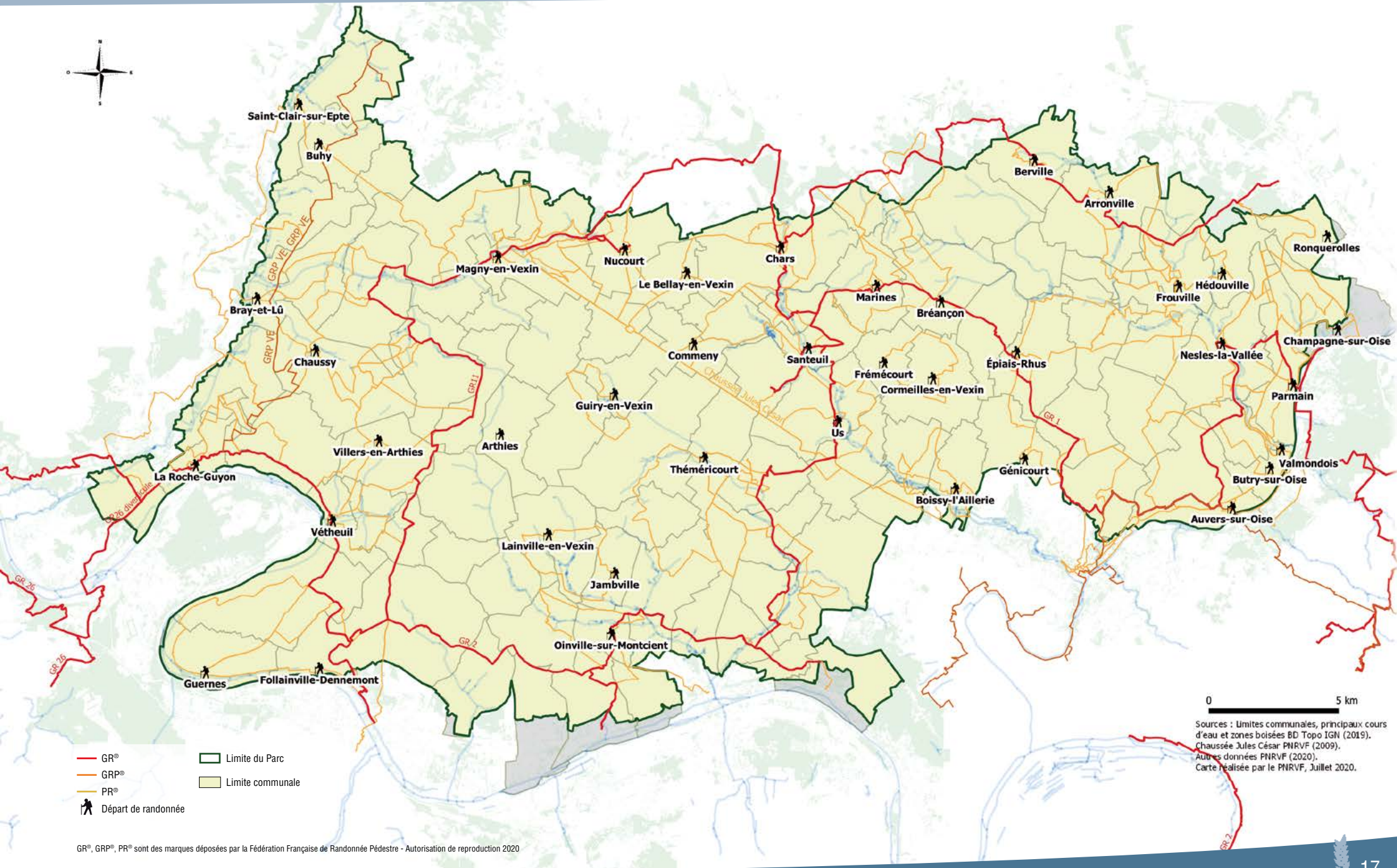
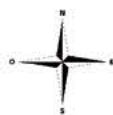
Depuis 2014, tous les circuits et pochettes de randonnée sont téléchargeables gratuitement sur le site du Comité départemental de randonnée pédestre du Val d'Oise. Certains circuits sont également téléchargeables sur les applications Valdoise MyBalade (depuis 2015) et Randonnée des Parcs naturels d'Île-de-France (depuis 2019).

- les topoguides réalisés par la Fédération française de randonnée pédestre avec la participation du Parc :
  - ▶ Le Parc naturel régional du Vexin français à pied ;
  - ▶ Le Val d'Oise à pied ;
  - ▶ Les Yvelines à pied.

Un projet d'itinéraire de 100 km reliant Auvers-sur-Oise à Mantes-la-Jolie via La Roche-Guyon et nommé La Traversée du Vexin est en cours de réalisation.



# CARTOGRAPHIE / ITINÉRAIRES PÉDESTRES



- GR®
- GRP®
- PR®
- Départ de randonnée
- Limite du Parc
- Limite communale

0 5 km  
Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Chaussée Jules César PNRVF (2009).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.

GR®, GRP®, PR® sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre - Autorisation de reproduction 2020



900 kilomètres d'itinéraires tracés et/ou balisés répartis comme suit :

**40 km** de l'avenue verte London-Paris

**13 km** de la voie verte de la vallée de l'Epte

**80 km** de l'itinéraire des 2 Vexin au Pays de Nacre

**65 km** pour les deux boucles du Vexin autour d'Auvers-sur-Oise et de Théméricourt

**11** circuits de vélo sur route soit près de 450 km

**16** circuits VTT soit 280 km

**17** établissements labellisés Accueil Vélo

**2** itinéraires en projet en vallée de Seine

## LE CYCLOTOURISME, UNE ACTIVITÉ EN FORT DÉVELOPPEMENT

Depuis 2012, le Parc, les Conseils départementaux du Val d'Oise et des Yvelines et le Comité départemental de cyclotourisme du Val d'Oise œuvrent conjointement sur le territoire du Vexin français pour développer une offre d'itinéraires cyclables à destination des habitants, des franciliens et des touristes.

On recense sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français pas moins de 900 kilomètres d'itinéraires tracés et/ou balisés répartis comme suit :

- 40 km de l'avenue verte London-Paris, un itinéraire cyclable reliant les deux capitales européennes long de 406 km, dont 246 km entre Dieppe et Paris inauguré en 2012 ;
- 13 km de la voie verte de la vallée de l'Epte sur un total de 28 km, aménagée sur le tracé de l'ancienne voie ferrée qui reliait Gasny à Gisors ;
- 80 km de l'itinéraire des 2 Vexin au Pays de Nacre sur un total de 162 km inauguré en 2017 ;
- 65 km pour les deux boucles du Vexin autour d'Auvers-sur-Oise et de Théméricourt. Inaugurée en 2015, celle autour d'Auvers-sur-Oise parcourt sur 33 km les vallées de l'Oise et du Sausseron. Inaugurée en 2019, celle autour de Théméricourt sillonne le plateau du Vexin sur 32 km par les vallées de l'Aubette de Meulan et de la Viosne ;
- 11 circuits de vélo sur route soit près de 450 km proposés par le Comité départemental de cyclotourisme du Val d'Oise permettant de découvrir l'ensemble du territoire du Vexin français et figurant sur le site internet de la FFCT [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr) ;



→ 16 circuits VTT soit 280 km non balisés figurant sur le site [valdoisemybalade.fr](http://valdoisemybalade.fr).

17 établissements sont désormais labellisés Accueil Vélo le long des itinéraires de l'Avenue verte London-Paris et de la boucle du Vexin autour d'Auvers-sur-Oise. Cette marque nationale est attribuée aux structures touristiques (hébergements, restaurants, offices de tourisme, sites de visite, réparateurs ou loueurs de vélos) dotées d'équipements pour l'accueil des cyclistes et situées à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable.

Depuis 2018, pour favoriser l'usage du vélo comme alternative à la voiture individuelle, et compte tenu des fortes déclivités présentes dans le Vexin, le Parc a déployé 90 Vélos à Assistance Electrique (VAE) afin de permettre à des usagers (habitants, travailleurs, touristes) de tester ce type d'équipement en conditions réelles. Ce déploiement se fait en lien avec des acteurs locaux (collectivités, associations, prestataires

touristiques) sous une forme de prêt de courte ou moyenne durée.

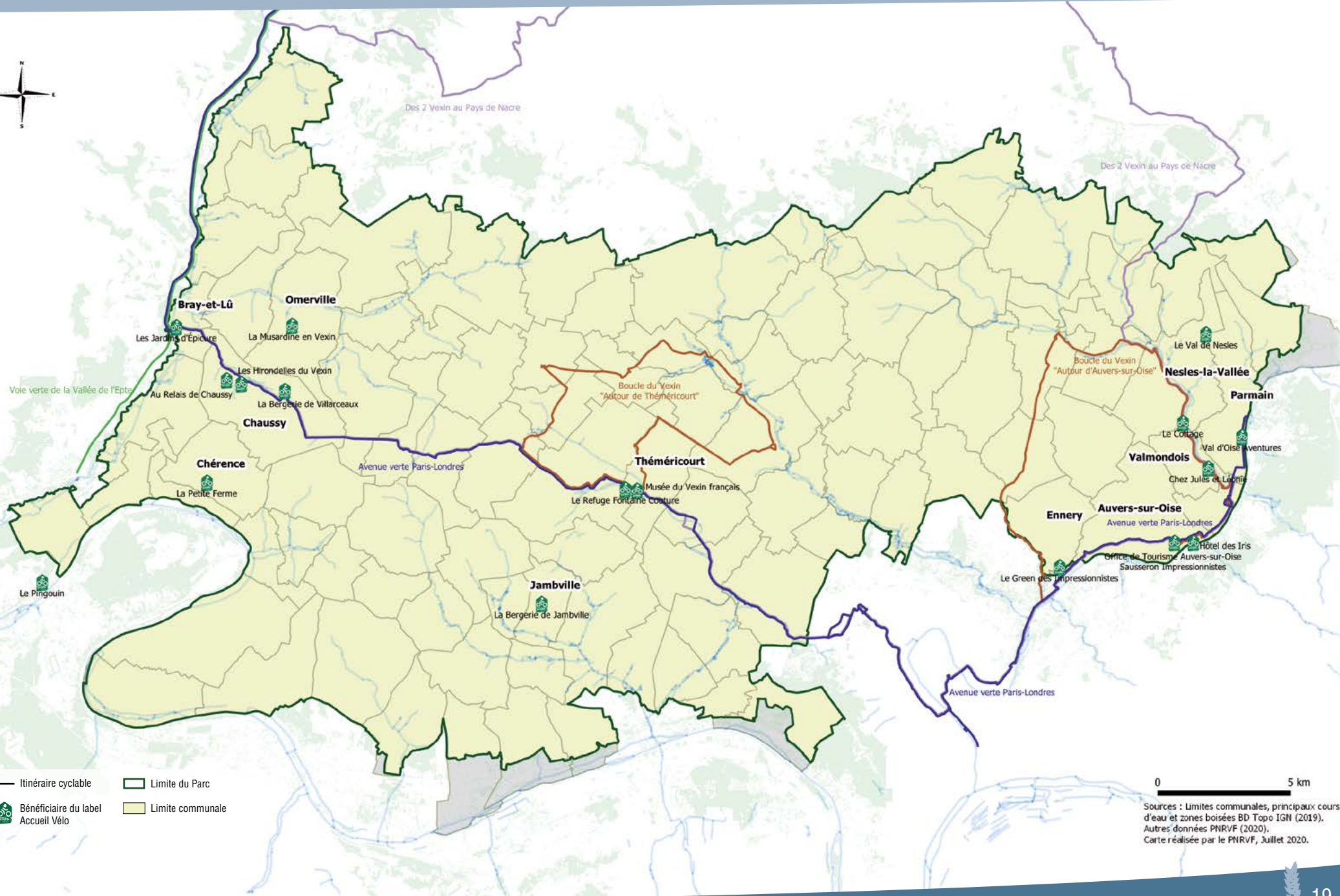
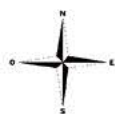
Depuis 2013, un point de location de vélos à la Maison du Parc comprenant une dizaine de vélos (VTC et VAE) permet de répondre à la demande des visiteurs (près de 250 locations en 2019).

Deux nouveaux itinéraires en vallée de Seine seront opérationnels dans les prochains mois :

- La troisième boucle du Vexin autour de La Roche-Guyon d'une longueur de 34 km ;
- La Seine à Vélo qui reliera Paris à l'estuaire de la Seine en traversant le Parc sur environ 30 km entre Limay et Gommecourt.

Enfin, 35 km d'un itinéraire cyclable partant de Haarlem (Pays-Bas) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) traversent le Parc de Berville à Gargenville.

# CARTOGRAPHIE / ITINÉRAIRES CYCLABLES



- Itinéraire cyclable
- Limite du Parc
- 🚲 Bénéficiaire du label Accueil Vélo
- Limite communale

0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



7

éco-compteurs  
installés 2012 et 2013

En 2012, avec l'ouverture de l'Avenue Verte London-Paris, le Parc a souhaité mettre en place un système de comptage des flux de cyclotouristes sur l'ensemble des itinéraires cyclables.

Le choix s'est porté sur le système Multi Nature proposé par la société Eco-Compteur basée dans les Côtes d'Armor.

Le Multi Nature est un compteur innovant et flexible, capable de différencier plusieurs pratiques (cyclistes, piétons, cavaliers, etc.).

Le système est composé, à la demande, de capteurs issus de différentes technologies, chaque capteur étant adapté pour une pratique en particulier. Les différentes pratiques sont gérées par un système intelligent, le Smart Connect, capable de prendre des décisions de priorité. Les données sont collectées et stockées par un boîtier de comptage intelligent, nommé Eco-Combo, puis analysées sur le logiciel en ligne Eco-Visio.

Les données des compteurs remontent sur la plateforme nationale des fréquentations gérée par Vélo et Territoires.

Le Parc a installé 7 éco-compteurs en 2012 et 2013 sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Bréançon, Chaussy, Gouzangrez, Montreuil-sur-Epte, Sagy et Valmondois.

Ils mesurent la fréquentation des cyclotouristes et des piétons à l'exception de ceux de Chaussy et de Bréançon compte tenu de leur localisation sur route.

Les tableaux ci-contre donnent un aperçu de la fréquentation annuelle pour chaque commune.



Boucle du Vexin à Valmondois

© Christophe Rannou

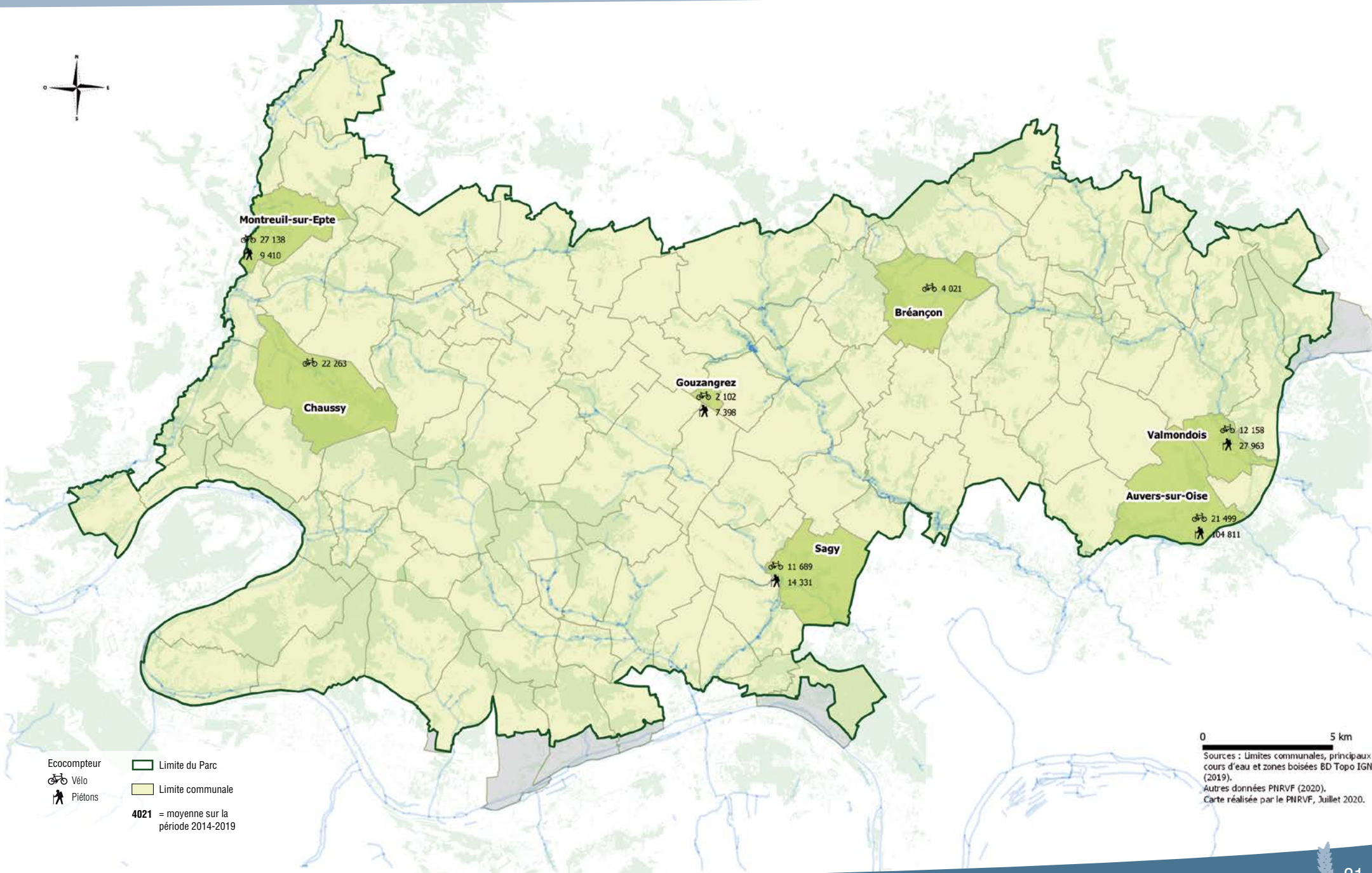
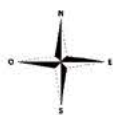
## COMPTAGES PIÉTONS

Année	Auvers-sur-Oise	Montreuil-sur-Epte	Valmondois	Sagy	Gouzangrez
2014	128 898	14 527	31 849	17 560	7 961
2015	97 558	7 475	22 222	12 186	6 103
2016	86 546	10 050	26 789	14 709	4 504
2017	92 789	9 356	28 041	13 314	7 253
2018	91 328	8 152	29 095	14 644	8 668
2019	131 744	6 902	29 780	13 769	9 897

## COMPTAGES VÉLOS

Année	Auvers-sur-Oise	Montreuil-sur-Epte	Valmondois	Sagy	Gouzangrez	Bréançon	Chaussy
2014	19 823	30 814	2 787	10 180	1 544	4 766	25 890
2015	20 531	10 295	10 189	11 240	2 045	4 895	19 279
2016	20 429	26 249	11 597	10 868	1 527	4 002	13 844
2017	24 176	29 091	14 657	12 145	1 672	4 088	-
2018	21 880	29 660	16 607	12 651	2 568	2 576	-
2019	22 156	25 903	17 151	13 165	3 253	3 802	-

# CARTOGRAPHIE / COMPTAGES PIÉTONS ET VÉLOS





## 37

**Sentiers du Patrimoine®**  
créés en lien avec les communes  
depuis 2011

Un linéaire de **206 km**

## 296

**panneaux et tables  
de lecture** implantés

## 6

**thématiques abordées**

**Traduction en anglais**  
de l'ensemble des sentiers

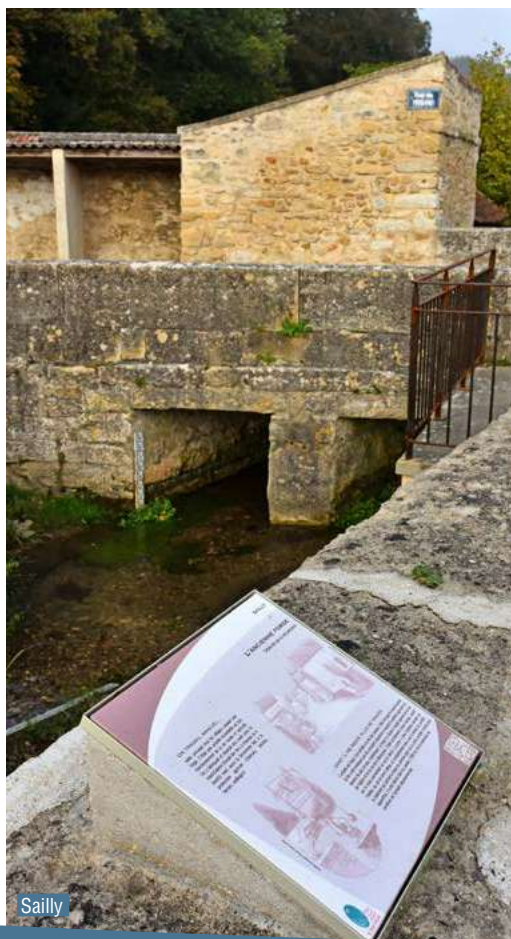
**Création d'une randofiche  
numérique** pour chaque  
commune

Plus de **152 000**  
**téléchargements de randofiches**  
numériques depuis 2012

Pour les communes  
valdoisiennes, intégration dans  
l'application **Valdoise MyBalade**

## UN OUTIL DE VALORISATION DU PATRIMOINE POUR CHAQUE COMMUNE DU PARC

Le Parc a initié en 2010 en collaboration avec la Fédération française et les Comités départementaux de randonnée pédestre la création de Sentiers du Patrimoine® afin de valoriser auprès des habitants, des excursionnistes et des touristes les différents éléments du patrimoine.



Sailly

© Philippe Damase

Au total, 37 sentiers représentant un linéaire de 206 kilomètres ont été créés et 296 panneaux ont été implantés. Tous les panneaux sont traduits en anglais par le biais d'une application numérique.

Les Sentiers du Patrimoine® offrent un éclairage sur des éléments importants de l'histoire communale autour de 6 thématiques : patrimoine lié à l'eau, aux activités humaines, aux paysages, à l'histoire, au cinéma et à la peinture.

Ainsi, lavoirs, moulins, églises, chapelles, châteaux, anciennes forges et exploitations agricoles, ancienne voie ferrée, allée couverte mais aussi les hommes qui y ont vécu se dévoilent aux yeux des promeneurs.

Un appel à candidature est adressé chaque année aux communes pour réaliser de nouveaux Sentiers du Patrimoine®.

Afin de valoriser les Sentiers du Patrimoine®, des randofiches numériques sont réalisées avec la Fédération française de Randonnée Pédestre (FFRP) qui les héberge sur son serveur. On retrouve tous les liens pour y accéder sur les sites Internet du Parc et des comités de randonnée pédestre du Val d'Oise et des Yvelines (en téléchargement gratuit).

De 2012 à 2019, ce sont plus de 152 000 téléchargements qui ont été effectués.

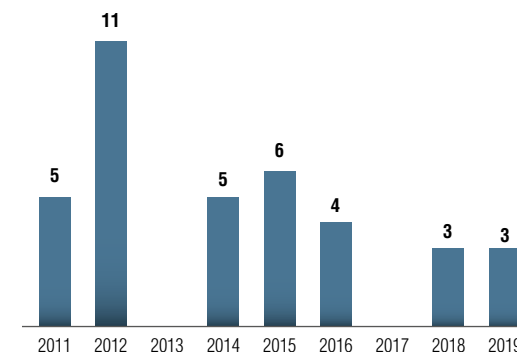
Tous les Sentiers du Patrimoine® des communes du Val d'Oise sont intégrés dans l'application Valdoise MyBalade du Conseil départemental du Val-d'Oise.



Omerville

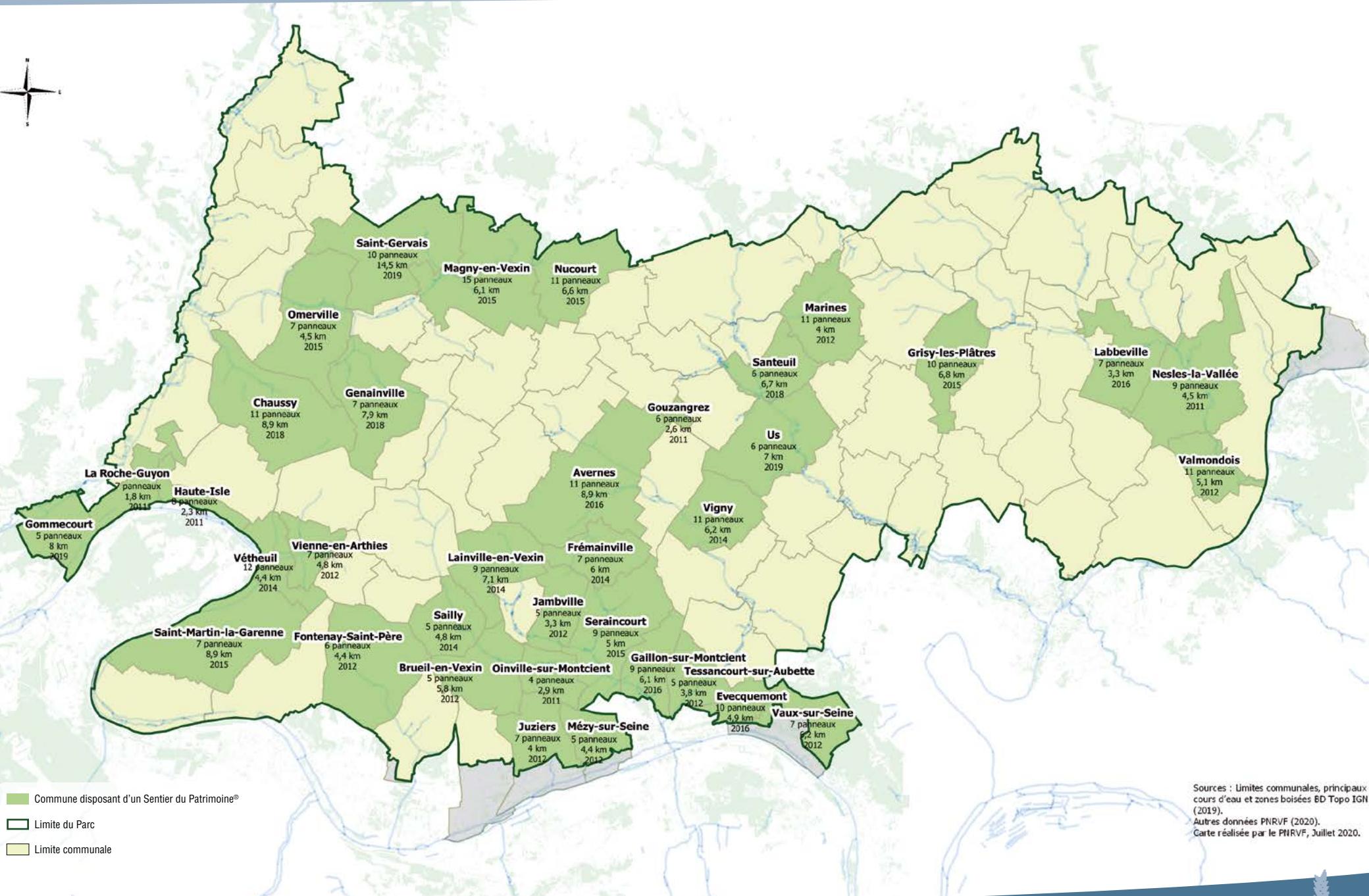
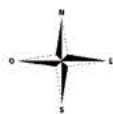
© PNR Vexin français

## Nombre de Sentiers du Patrimoine® réalisés par année



## MÂÎTRISE D'OUVRAGE

Le Parc est maître d'ouvrage de cette opération par délégation des communes. Il participe à hauteur de 70 % des coûts de cette opération. Les 30% restants sont à la charge des communes. Le coût du reste à charge pour une commune est en moyenne de 1 800 €.



Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.

# AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE - Secteur public



44

dossiers depuis 2008

Plus de

267 000 €

de subventions versées ou en cours de versement aux communes

1 à 7

dossiers par an

Moyenne de

6 078 €

de subvention par dossier

## UNE AIDE RELANÇÉE EN 2019 PAR UN APPEL À CANDIDATURE

La Charte du Parc 2008 a eu pour objectifs de favoriser les circulations douces, valoriser la découverte du Vexin français et développer la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, le Parc a accompagné financièrement les projets des communautés de communes, des communes et des privés par le biais de deux aides financières distinctes :

- l'aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins de randonnée
- l'aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée

En 2017, la fusion de ces aides a permis de simplifier l'intervention du Parc auprès des communes et des acteurs privés.

Les opérations éligibles dans le cadre de cette aide sont :

- inventaires des chemins ruraux ;
- travaux de réhabilitation de chemins (dont acquisition et bornage) ;
- aménagement et équipement de protection des chemins (barrières anti-franchissement...) ;
- investissements permettant d'améliorer l'accueil :
  - des cyclistes : mise en place de stationnements pour les vélos (arceaux, abris), station de gonflage, acquisition d'une remorque pour transporter les vélos...

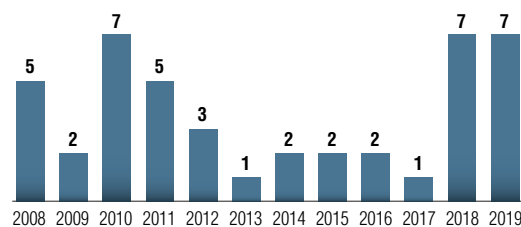


Aire de pique-nique

© PNR Vexin français

- des cavaliers : installation de barres d'attache, box...
- autres équipements et aménagements de valorisation des chemins pouvant servir à tous les pratiquants : haltes randonneurs, aires de pique-nique, points d'information, toilettes, points d'eau...

## Nombre de dossiers traités par an



44 dossiers ont été instruits sur la période 2008-2019. 267 475 € de subventions ont été accordés dans le cadre de ce dispositif soit une moyenne de 6 078 € par dossier.

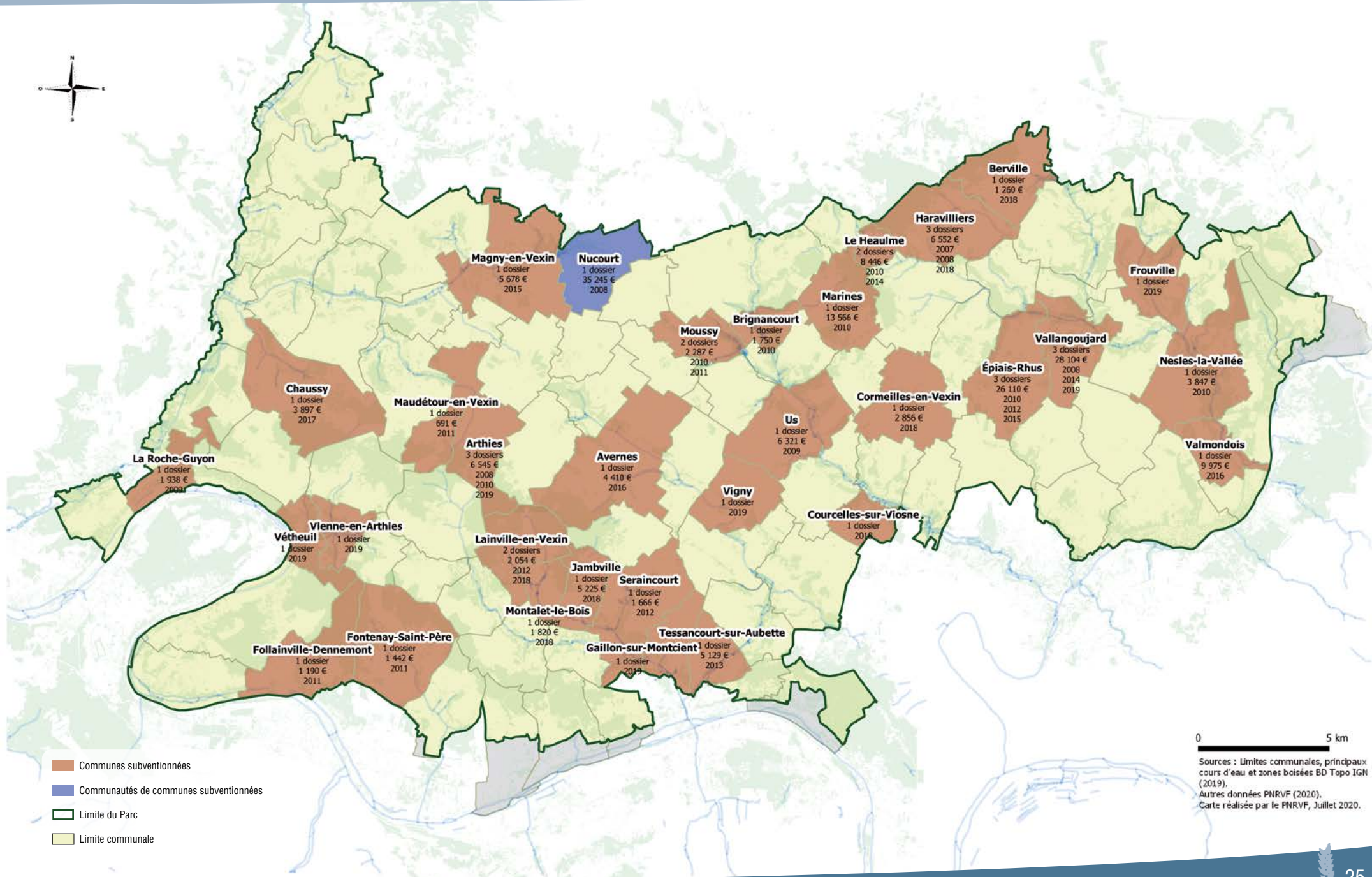
En 2019, un appel à candidature a été envoyé à l'ensemble des communes et communautés de communes du Parc afin de rappeler l'existence de cette aide. Cette démarche a engendré un nombre de dossiers de subvention plus important.

## TAUX ET PLAFOND SUBVENTIONNABLE

**Communes et communautés de communes**  
> 70% du montant HT des dépenses plafonné à 30 000 € HT.



# CARTOGRAPHIE / AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE - Secteur public



- Communes subventionnées
- Communautés de communes subventionnées
- Limite du Parc
- Limite communale

0 5 km  
 Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
 Autres données PNRVF (2020).  
 Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.

# AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE - Secteur privé



**Création en 2012**

A l'origine à destination des acteurs privés puis étendue aux collectivités en 2017

**6**

**dossiers soutenus**

**41 000 €**

de **subventions versées**

Moyenne de

**6 815 €**

de subvention par dossier

Thématiques :

**Vélos et canoës**

La mise en place de l'aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée est intervenue en 2012, année de l'inauguration de l'Avenue Verte London-Paris, itinéraire cyclable reliant les deux capitales européennes. L'ouverture de cet itinéraire cyclable correspond au développement de l'itinérance sur le territoire du Parc.

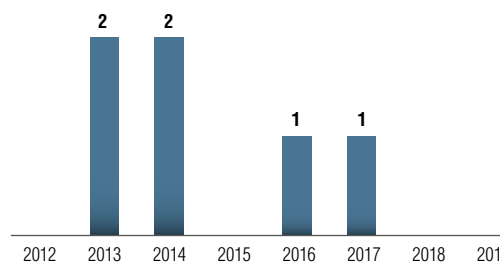
L'objectif était de mettre en œuvre à l'échelle du territoire une véritable politique d'accueil adaptée aux différents types de pratiques de la randonnée dont l'itinérance et d'inciter les prestataires touristiques à s'engager dans cette démarche.

Sont éligibles à cette aide les investissements permettant d'améliorer l'accueil des randonneurs à vélo, à cheval et à pied comme la création de stationnement pour les vélos, l'acquisition de remorque, la pose de barres d'attache pour les chevaux, l'installation de consignes à bagages, la mise en place de toilettes et de point d'eau, etc...

Depuis sa création, cette aide a été mobilisée à 6 reprises pour la création de quatre points de location de vélos dont deux chez des hébergeurs, le développement d'une activité de location de canoës et la mise en place du transport de vélos dans le cadre du Baladobus.



Nombre de dossiers traités par an



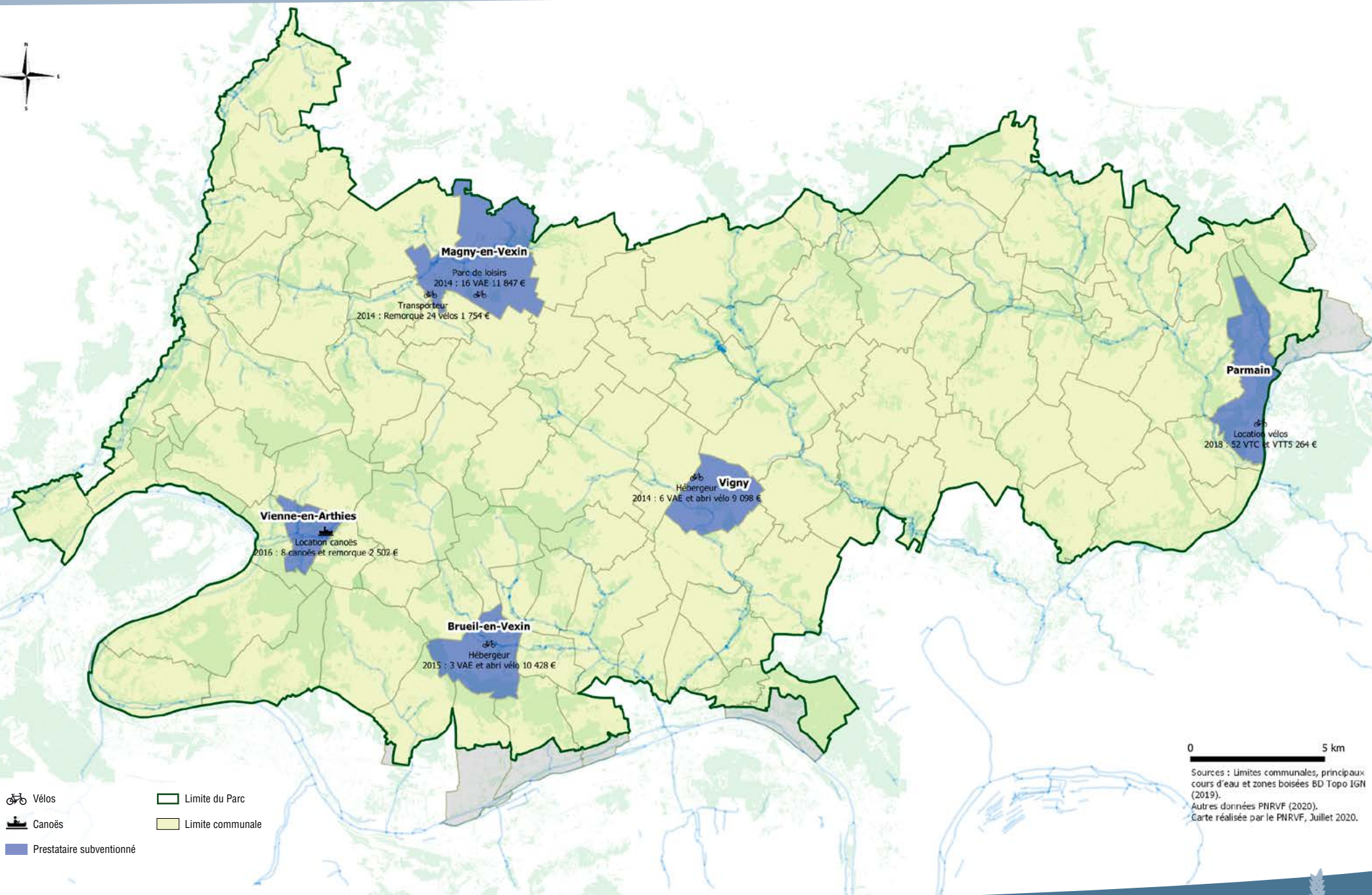
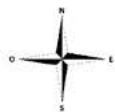
Ainsi 40 892 € de subventions ont été versés dans le cadre de ce dispositif soit une moyenne de 6 815 € par dossier.

## TAUX ET PLAFOND SUBVENTIONNABLE

### Prestataires touristiques et associations

> 40% du montant HT des dépenses plafonné à une dépense subventionnable de 30 000 € HT ou TTC si le bénéficiaire n'est pas assujéti à la TVA

# CARTOGRAPHIE / AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE - Secteur privé





56

prestataires de loisirs répartis sur 38 communes

1

parc de loisirs accueillant près de 95 000 personnes chaque année

8

golfs

Création d'une filière de guides accompagnateurs de randonnée

Emergence d'une offre de location de vélos et de nouvelles mobilités (trottinettes, gyropodes)

## UNE PALETTE D'ACTIVITÉS ORIGINALES ET ATTRACTIVES EN ÎLE-DE-FRANCE

Sur terre, sur l'eau ou dans les airs, les loisirs sportifs et récréatifs sont variés sur le territoire du Parc où l'on dénombre près d'une soixantaine de prestataires.

La filière équestre bien qu'importante sur le territoire est essentiellement orientée vers l'enseignement et la compétition et très peu vers la randonnée équestre. Seuls 3 centres de tourisme équestre sont labellisés (Le Perchay, Marines et Vigny). Par ailleurs, une structure de location d'ânes de bât est établie à Longuesse depuis 2008.

Portée par le Parc, la filière des guides accompagnateurs et des guides conférenciers s'est considérablement développée depuis 2008. L'association des Guides du Vexin français regroupant 6 guides a ainsi accueilli depuis 2010 plus de 5 600 personnes à l'occasion des désormais traditionnelles balades du dimanche. Le programme des visites guidées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire fait intervenir 2 guides conférencières du territoire.

Le territoire du Parc offre un réseau hydrographique de bonne qualité, favorable aux activités de pêche. Cinq étangs sont gérés par la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou par des associations, huit par des privés.



Canoë sur l'Epte

© Ludovic Eliot



Golf de Villarceaux

© Philippe Lhomel

Le Parc compte aujourd'hui 8 golfs regroupés majoritairement sur la moitié ouest du territoire :

- Ableiges (9 et 18 trous)
- Aavernes-Gadancourt (18 trous)
- Chaussy-Villarceaux (18 trous)
- Ennery (9 trous)
- Gaillon-sur-Montcient (18 trous)
- Maudétour-en-Vexin (18 trous)
- SAILLY (2 x 18 trous)
- Seraincourt (18 trous)

Depuis 2008, deux nouveaux golfs ont vu le jour à Ennery (2012) et Maudétour-en-Vexin (2014).

En matière de loisirs aériens, le Parc compte deux aérodromes : Cormeilles-en-Vexin et Mantes-Chérence. Six prestataires proposent des vols réels (montgolfière, paramoteur, planeur, ULM...) ou mêmes virtuels.

La pratique du canoë est aujourd'hui possible sur l'Epte mais également sur la Seine et l'Oise. En matière de tourisme fluvial, le Parc compte un port de plaisance situé à Sandrancourt (Saint-Martin-la-Garenne). Port-Îlon dispose d'une capacité de 200 places. Des balades sur la Seine sont également proposées à partir de ce port notamment.

## RÉPARTITION DES PRESTATAIRES PAR THÉMATIQUE

Filière	Nombre de prestataires
Centres équestres	15
Accompagnateurs et guides	10
Pêche	8
Golfs	8
Activités aériennes	6
Canoës	3
Location de vélos, trottinettes et gyropodes	3
Loisirs fluviaux	2
Karting	1
Parc de loisirs	1
<b>Total</b>	<b>56</b>

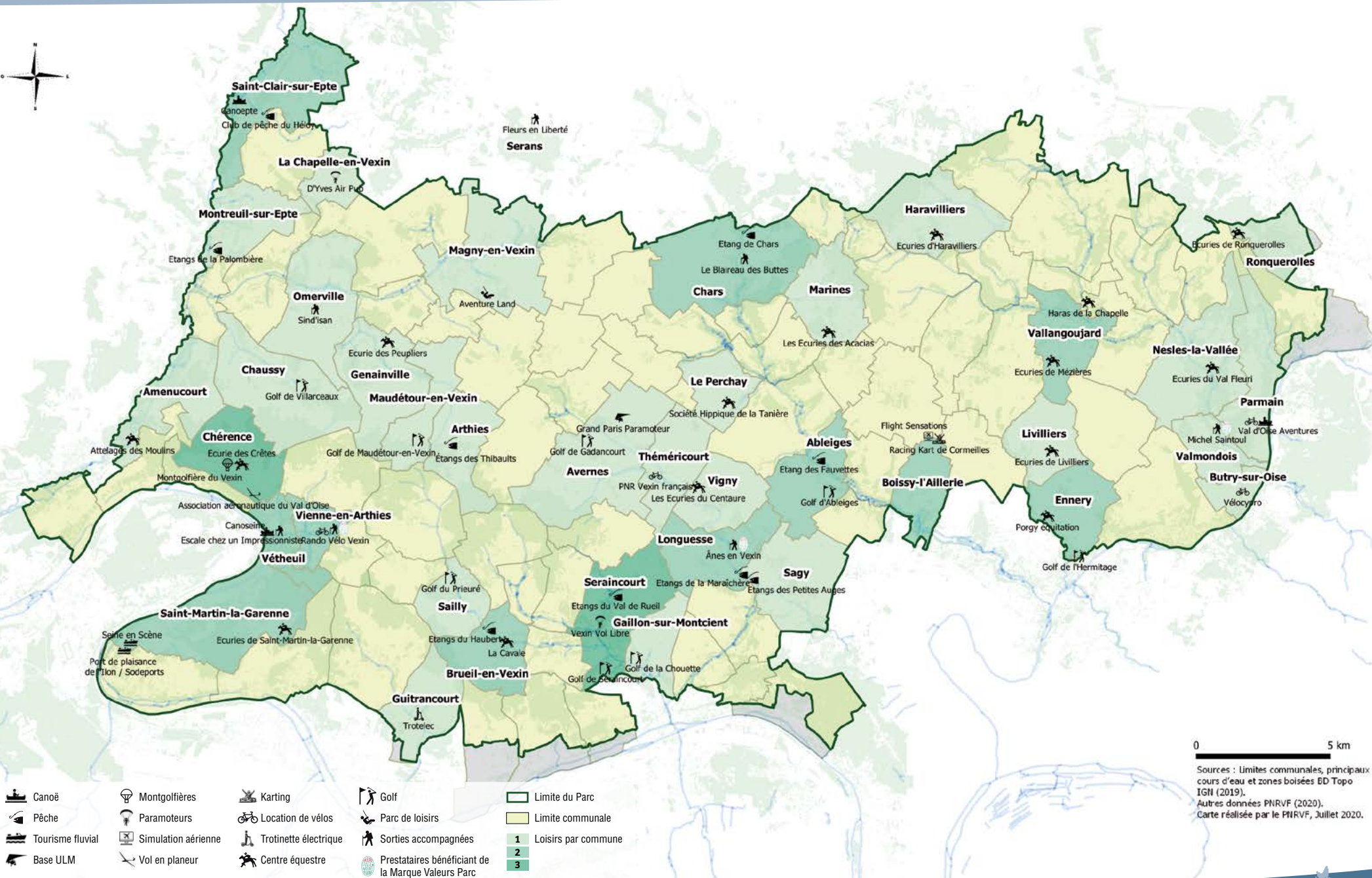
Des points de locations de vélos se sont également développés ainsi que de nouvelles formes de mobilités (gyropodes, trottinettes).

L'activité de karting est également présente à Cormeilles-en-Vexin.

Enfin, le parc de loisirs Aventure Land situé à Magny-en-Vexin propose sur 17 hectares une trentaine d'attractions dont des parcours de découverte dans les arbres. La fréquentation annuelle est de l'ordre de 95 000 visiteurs par an ce qui constitue le site le plus fréquenté du territoire.

L'ensemble de ces activités est assez bien répartie sur le territoire.

# CARTOGRAPHIE / LOISIRS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS





22

sites culturels  
et lieux de visite  
ouverts au public

4

bénéficiaires de la Marque  
Valeurs Parcs

5

Maisons des Illustres

## 4 SITES ASSURENT PRÈS DE 80 % DE LA FRÉQUENTATION TOTALE

On recense sur le territoire une vingtaine de sites et lieux de visite culturels sur le territoire du Parc dont 7 à Auvers-sur-Oise.

Quatre sites assurent l'essentiel de la fréquentation du territoire : le Château d'Auvers-sur-Oise et son parcours « Vision Impressionniste », l'Auberge Ravoux dite Maison de Van Gogh, le Domaine de Villarceaux à Chaussy et le château de La Roche-Guyon.

Outre le château d'Auvers-sur-Oise dont l'exploitation a été reprise en régie directe, le Conseil départemental du Val d'Oise gère également trois sites sur le territoire dont l'accès est gratuit depuis 2011 :

- la maison du docteur Gachet (Auvers-sur-Oise)
- le musée archéologique du Val d'Oise (Guiry-en-Vexin)
- le musée de l'Outil (Wy-dit-Joli-Village)

Le musée archéologique et le musée de l'Outil bénéficient de la Marque Valeurs Parc.

Créé en 2011, le label « Maisons des Illustres » signale des lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Le label est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable.

Cinq sites sont labellisés sur le territoire du Parc dont trois à Auvers-sur-Oise :

- Maison-Atelier Daubigny (2014)
- Maison du Docteur Gachet (2017)
- Les Ateliers Boggio (2017)



La Roche-Guyon

© Ludovic Eliot

- Château de Vaux-sur-Seine dit « Castello Marochetti » (2012)
- Les Maisonnettes Lili et Nadia Boulanger à Gargenville (2014)

Le Parc s'est engagé dès 1998 aux côtés des communes dans une démarche de création d'un réseau de musées et maisons à thème constitué de 4 structures :

- Maison du Pain (Commeny) en 1998 ;
- Musée de la Moisson (Sagy) en 2000 ;
- Musée du Vexin français (Théméricourt) en 2001 ;
- Moulin de la Naze (Valmondois) en 2004.

A ce réseau est venu s'ajouter le Musée des arts et métiers de la vigne (Marines) en 2015.

Escale chez un impressionniste, la Maison de Claude Monet située à Vétheuil est ouverte au public depuis 2018 et bénéficiaire de la Marque Valeurs Parc depuis 2019.

A ces sites s'ajoutent quelques châteaux privés qui accueillent ponctuellement des visiteurs (Arthies, Gadancourt, Guiry-en-Vexin, Montgeroult, Villers-en-Arthies,...).

Globalement, les sites du Vexin français accueillent en moyenne depuis 2008 près de 200 000 visiteurs par an.

## NIVEAU DE FRÉQUENTATION PAR AN

### Plus de 50 000 visiteurs

Domaine de Villarceaux  
Château de La Roche-Guyon

### Plus de 20 000 visiteurs

Château d'Auvers-sur-Oise  
Auberge Ravoux dite Maison Van Gogh  
Musée Archéologique du Val d'Oise

### De 5 000 à 20 000 visiteurs

Jardin & château d'Ambleville  
Musée de l'Absinthe  
Maison du Docteur Gachet  
Musée Daubigny  
Musée de la Moisson  
Musée du Vexin français  
Musée de l'Outil

### Moins de 5 000 visiteurs

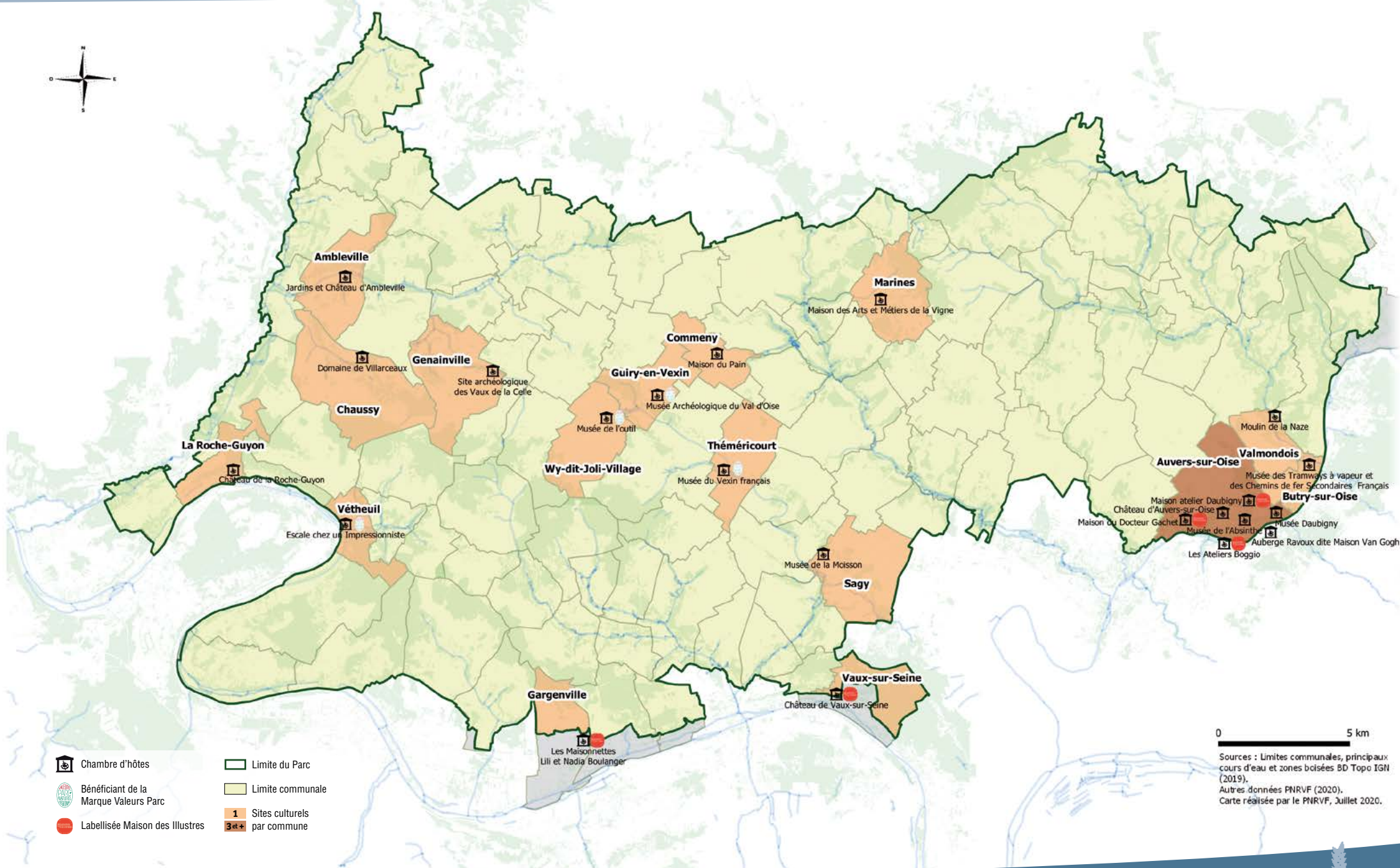
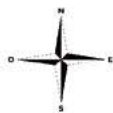
Maison-Atelier Daubigny  
Les Ateliers Boggio  
MTVS  
Maison du Pain  
Maisonnettes Lili et Nadia Boulanger  
Site archéologique des Vaux de la Celle  
Maison des Arts et Métiers de la Vigne  
Moulin de la Naze  
Château de Vaux-sur-Seine dit Castello Marochetti  
Escale chez un Impressionniste










Villarceaux

© Ludovic Eliot

# CARTOGRAPHIE / SITES ET LIEUX DE VISITE CULTURELS



-  Chambre d'hôtes
-  Bénéficiaire de la Marque Valeurs Parc
-  Labellisée Maison des Illustres

-  Limite du Parc
-  Limite communale
-  1 Sites culturels par commune
-  3 et + par commune

0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



**34**

structures situées  
majoritairement sur la moitié  
ouest du territoire sur  
**22 communes**

**106**

chambres pour une capacité  
d'accueil de **260 lits**

**11**

structures labellisées  
**Gîtes de France**

**6**

bénéficiaires de la  
**Marque Valeurs Parc**

## UNE FORMULE CHEZ L'HABITANT DE PLUS EN PLUS PRISEE

Depuis la création du Parc, la faible capacité d'accueil en lits touristiques constitue un réel handicap pour le développement de ce secteur d'activités et notamment d'une offre de courts séjours. Les formules d'hébergements chez l'habitant (chambres d'hôtes et gîtes ruraux) poursuivent leur développement sur le territoire.

La grande majorité des chambres d'hôtes est localisée sur la moitié ouest du territoire du Parc.

Depuis 2008, la capacité d'accueil en nombre de lits a plus que doublé. Elle est ainsi passée de 121 lits à 274 lits.

Le nombre moyen de chambres par structure est de 3,1 chambres pour une capacité d'accueil moyenne de 7,6 lits.

Les chambres d'hôtes ne bénéficient pas d'un classement administratif en étoiles comme c'est le cas pour toutes les autres formes d'hébergements.

En revanche, elles peuvent être labellisées, les principaux labels étant Gîtes de France et Clévacances.

Pour cette catégorie d'hébergement, seul le label Gîtes de France est représenté sur le territoire avec 11 structures labellisées soit 42,7 % du nombre de lits (111 lits) mais seulement un tiers des structures. Elles étaient près de 80 % à être labellisées en 2008.

L'apparition de plateformes comme Airbnb a eu pour effet d'éloigner les porteurs de projet de ces labels, une partie des services proposés étant semblables.



La Bergerie en Vexin

© Bruno Beuchter

Le classement en catégorie trois épis voire quatre épis pour une des structures témoigne de la qualité de ces hébergements labellisés tant en termes de confort, d'équipements, de services mais également d'accueil.

6 structures bénéficient de la Marque Valeurs Parc naturel régional.



La villa de Vienne

© Bruno Beuchter

Il est intéressant de noter que les nouveaux projets de création sont plus nombreux, après deux années calmes.

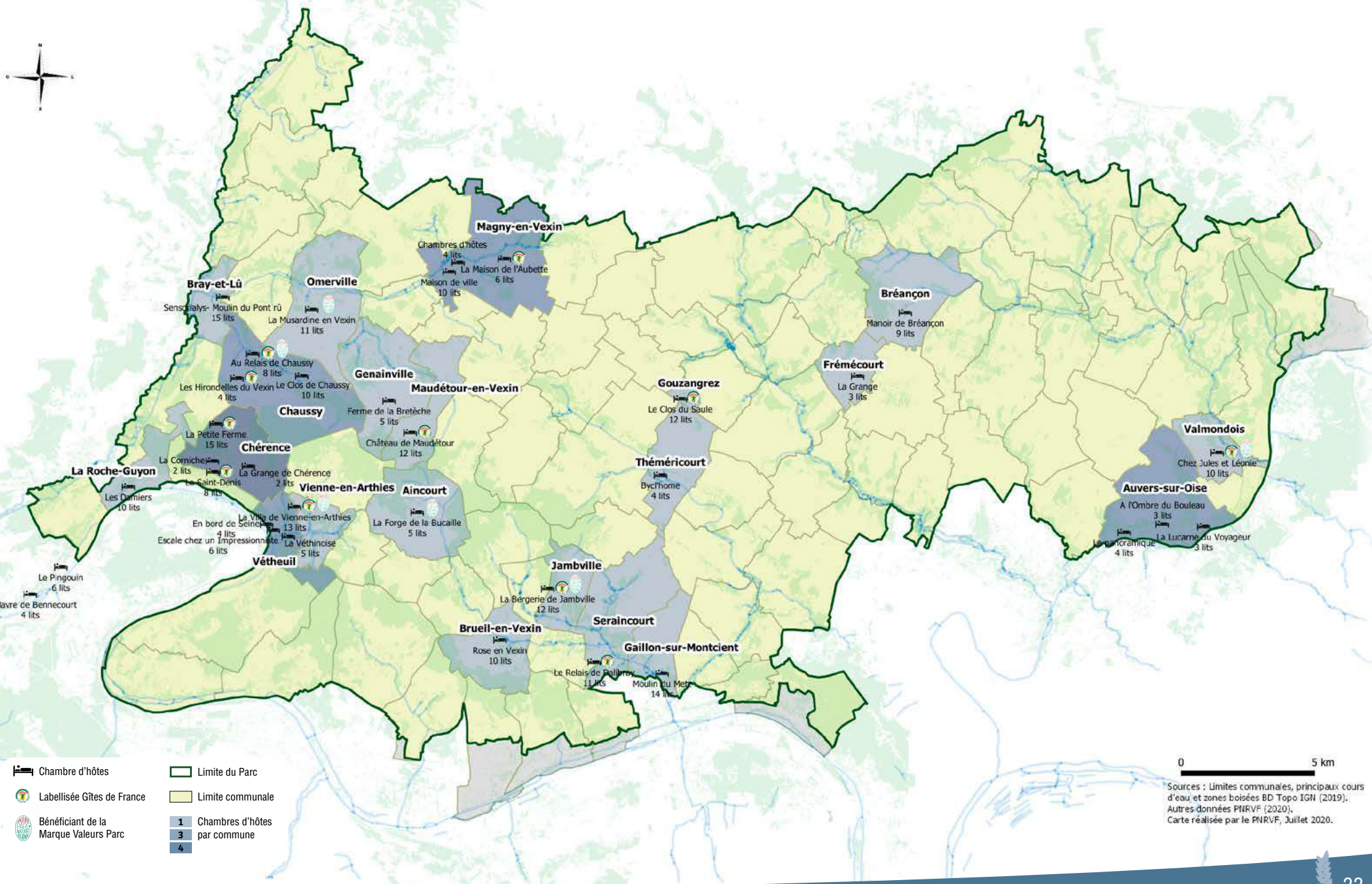
## DÉFINITION

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations. La ou les chambres d'hôtes doivent être situées dans la maison ou l'appartement de l'habitant. Chaque chambre d'hôte donne accès à une salle d'eau et à un WC. Elle doit être en conformité avec les réglementations sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité. La location est assortie, au minimum, de la fourniture de linge de maison. L'activité de location de chambre d'hôtes comprend la fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner. Elle est limitée à un nombre maximal de cinq chambres pour une capacité maximale d'accueil de quinze personnes. L'accueil est assuré par l'habitant.

Articles L.324-3 et D.324-13 du code du tourisme



# CARTOGRAPHIE / CHAMBRES D'HÔTES



0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



**60**

structures situées majoritairement sur la moitié ouest du territoire sur 30 communes

**97**

meublés et gîtes ruraux pour une capacité d'accueil de **442 lits**

**34**

structures labellisées **Gîtes de France** et **1 Clévacances**

**6**

bénéficiaires de la **Marque Valeurs Parc**

## LA FORMULE D'HÉBERGEMENT LA PLUS PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

Comme pour les chambres d'hôtes, bien que moins flagrant, la majorité des meublés et des gîtes ruraux est localisée sur la moitié ouest du territoire du Parc.

Depuis 2008, la capacité d'accueil en nombre de lits a plus que triplé. Elle est ainsi passée de 135 lits à 442 lits.

La taille moyenne de ces hébergements est de 4,5 lits.

Les meublés peuvent être à la fois classés en catégorie tourisme et labellisés.

Il y a quelques années, pour des raisons liées à la fiscalité, de nombreux propriétaires ont demandé le classement de leurs hébergements en catégorie tourisme. Aujourd'hui environ la moitié des hébergements est classée en meublés de tourisme de 1 à 4 étoiles. L'évolution de la fiscalité a conduit les nouveaux propriétaires à moins solliciter ce classement.

Bien implanté depuis la création des premiers gîtes ruraux en 1985 (dans le Vexin français comme sur de nombreux territoires ruraux), le label Gîtes de France est toujours bien représenté.

55 hébergements (263 lits) sont labellisés Gîtes de France soit 56,7 % de la totalité des meublés (et 59,5 % des lits).

Le label Gîtes de France apporte aux clients la garantie de normes de confort précises (en 1, 2, 3, 4 et 5 épis) et le respect d'une charte nationale. La plupart de ces hébergements disposent de 2 ou de 3 épis.



En dehors de ce label, un seul meublé est labellisé Clévacances avec trois clés à Magny-en-Vexin.

41 hébergements (175 lits) soit 42,3 % de la totalité des hébergements ne sont pas labellisés et pour la plupart d'entre eux également non classés en catégorie tourisme.

6 structures bénéficient de la Marque Valeurs Parc naturel régional.

La concurrence avec les plateformes de location entre particuliers est sans doute la transformation majeure de ces dernières années pour ce type d'hébergement.

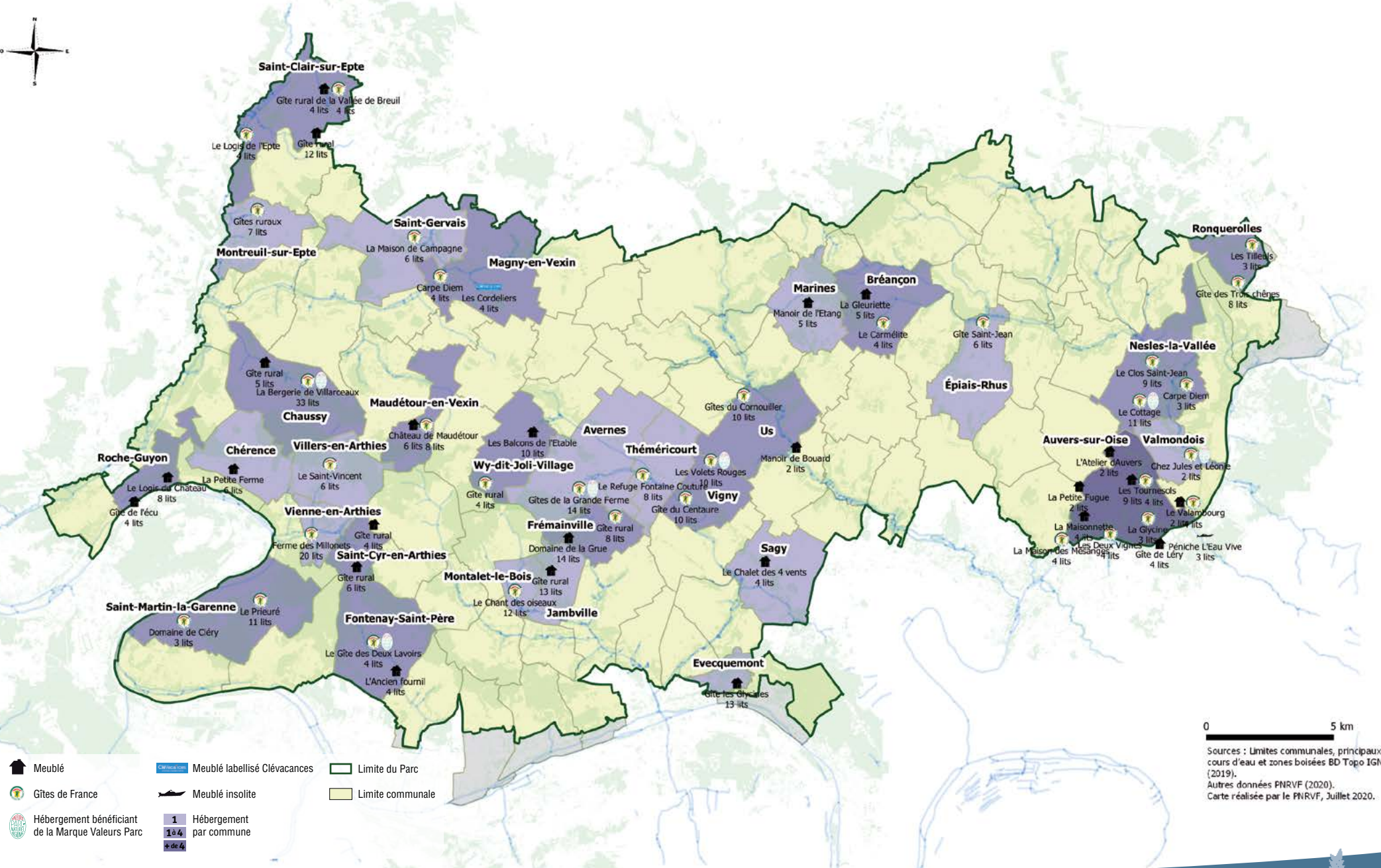
## DÉFINITION

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. Ils sont classés en cinq catégories exprimées par un nombre d'étoiles croissant selon le niveau de confort des équipements et des aménagements. Il est volontaire et a une durée de 5 ans.

Le gîte rural n'est pas défini réglementairement. Il relève d'une appellation d'usage donnée à tout hébergement à caractère indépendant et situé en zone rurale. Le gîte rural peut faire l'objet d'un classement dans la catégorie des meublés de tourisme.

Articles D.324-1 et D.324-2 du code du tourisme

# CARTOGRAPHIE / MEUBLÉS ET GÎTES RURAUX



0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



10

hébergements de groupe

535 lits

Création de 2 gîtes de groupes communaux soutenue financièrement par le Parc à Marines et Vétheuil

6

structures labellisées Gîtes de France

1

structure bénéficiaire de la Marque Valeurs Parc

## DES HÉBERGEMENTS NE RÉPONDANT PLUS AUX ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Les hébergements collectifs et les gîtes de groupe restent peu nombreux sur le territoire du Parc comme les autres types d'hébergements.

On recense seulement une dizaine de structures à l'échelle du territoire pour une capacité d'accueil de 535 lits.

Deux gîtes de groupes communaux ont été créés avec le soutien financier du Parc :

- Le Gîte Philippe Oyer à Marines (31 lits) en 2010 ;
- Le Presbytère à Vétheuil (15 lits) en 2012.

Il convient de noter également qu'à l'exception de 2 structures appartenant à des privés, les 8 autres appartiennent et sont exploitées par des communes, associations ou bien encore une fondation.

Depuis 2008, la capacité d'accueil en nombre de lits a progressé de 87,6 %. Elle est ainsi passée de 242 lits à 535 lits en raison notamment de la prise en compte de la capacité d'accueil du Domaine de Jambville, propriété des Scouts et guides de France, qui est désormais ouvert à d'autres types de public.

La capacité d'accueil varie de 15 lits à 60 lits environ à l'exception du Domaine de Jambville (260 lits). La moyenne est de 43 lits par structure.

Le gîte de groupe d'Auvers-sur-Oise devrait disparaître dans le cadre d'une opération immobilière prévue dans les prochains mois.



Le presbytère de Vétheuil

© Philippe Lhomel

La part des hébergements labellisés Gîtes de France reste importante avec 6 établissements labellisés soit 40 % du nombre de lits.

La Bergerie de Villarceaux est la seule structure dans cette catégorie d'hébergement à bénéficier de la Marque Valeurs Parc naturel régional.

Si les derniers gîtes de groupe créés répondent aux critères de confort attendus par la clientèle, les plus anciens s'adressent plutôt à des groupes de scolaires ou de jeunes compte tenu de la structuration des unités de couchage (plus de 4 lits par chambre) et de la présence de lits superposés.

Dans cette catégorie d'hébergement comme dans les autres, les attentes de la clientèle en matière de confort,

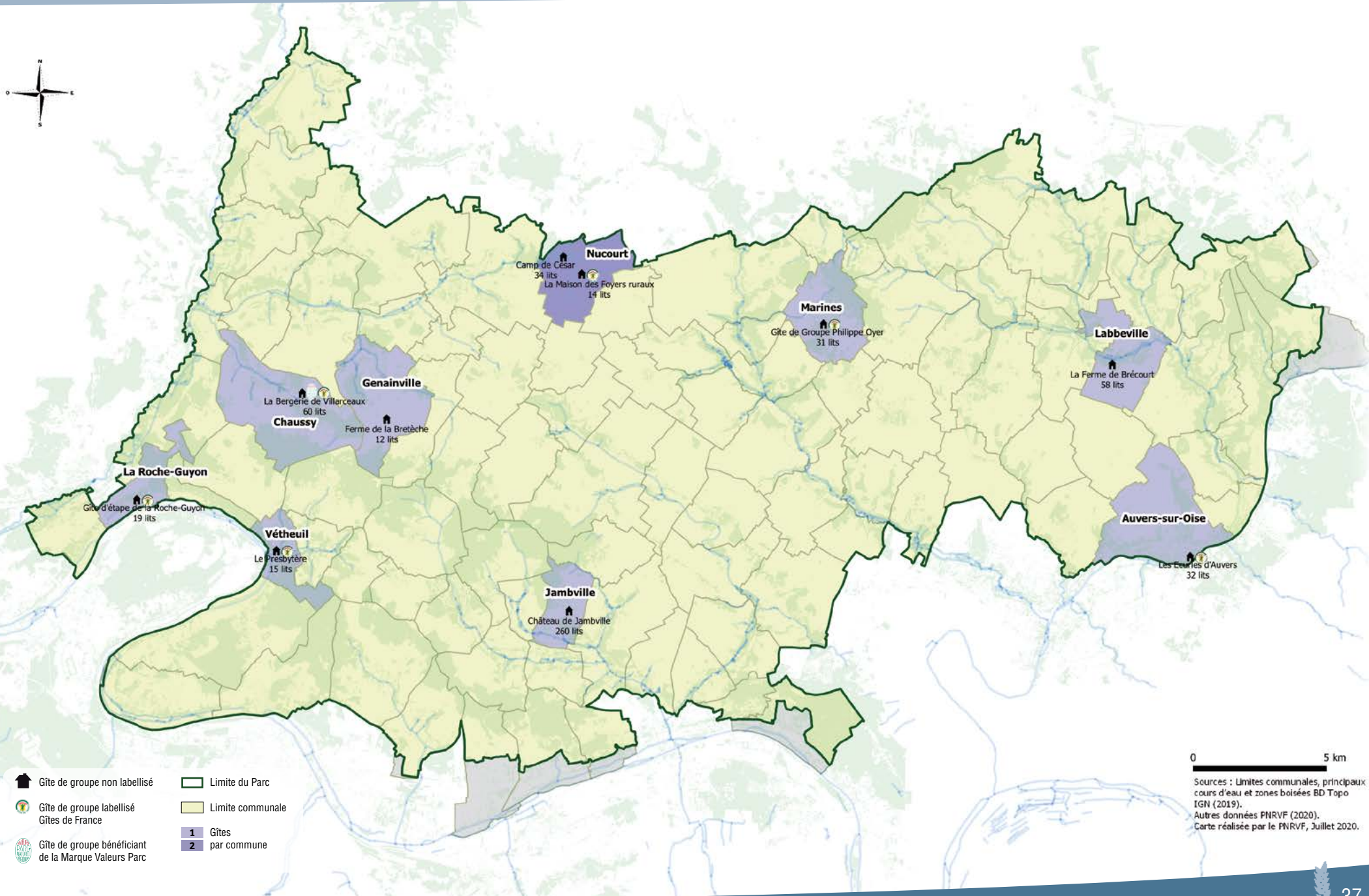
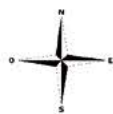
d'équipements et de services ont évolué comme en témoigne les derniers critères de classification des gîtes de France (capacité de couchage limitée à 4 personnes par chambre et superficie de 5 m<sup>2</sup> par personne).

## DÉFINITION

Il n'existe pas de définition réglementaire concernant les gîtes de groupes. S'agissant d'une appellation commerciale, nous retiendrons la définition suivante : Le gîte de groupe est conçu pour l'accueil collectif d'individuels et de groupes, en étape ou en séjour (de 15 à 100 personnes, sauf dérogation locale exceptionnelle en-dessous de 15 personnes.)

Source : Gîtes de France

# CARTOGRAPHIE / HÉBERGEMENTS COLLECTIFS ET GÎTES DE GROUPE



- Gîte de groupe non labellisé
- Gîte de groupe labellisé Gîtes de France
- Gîte de groupe bénéficiant de la Marque Valeurs Parc
- Limite du Parc
- Limite communale
- 1 Gîtes
- 2 par commune

0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



9

hôtels

1

résidence de tourisme

580 lits

Des fermetures compensées  
par des ouvertures

Une capacité d'accueil  
toujours très limitée

## UNE CAPACITÉ HÔTELIÈRE PLUS QUE LIMITÉE

La capacité hôtelière n'a pas franchement évolué depuis 2008 et le déficit en chambres d'hôtel se fait toujours sentir.

Si l'on peut se réjouir de la création de petites structures à Auvers-sur-Oise telles que la Péniche Daphné's (12 lits) en 2014 et l'hôtel des Iris (16 lits) en 2019, de l'ouverture du Château de la Bûcherie (84 lits) à Saint-Cyr-en-Arthies en 2013 et plus récemment de l'hôtel du Moulin des Marais (46 lits) en limite de Gaillon-sur-Moncient, il convient de noter que plusieurs établissements ont durant cette même période fermé leurs portes comme l'Hostellerie du Nord (10 lits) à Auvers-sur-Oise ou bien encore La Cressonnière (14 lits) à Seraincourt.

On recense aujourd'hui en tout et pour tout 9 hôtels pour une capacité d'accueil de 294 lits et 1 résidence hôtelière à Ennery d'une capacité d'accueil de 286 lits. Elle représente à elle seule près de la moitié de la capacité d'accueil globale.

Cette absence d'hébergements hôteliers freine le développement de séjours sur le territoire. Aucun autocariste n'est aujourd'hui en mesure d'héberger un groupe sur le territoire à l'exception de la résidence hôtelière Le Green des Impressionnistes située à Ennery.

En intégrant cette résidence hôtelière, la capacité d'accueil globale a progressé de 29,5 %. Elle est ainsi passée de 448 lits à 580 lits.

Pour les hôtels, le nombre moyen de chambres par structure est de 15 pour une capacité d'accueil moyenne de 32 lits.

Sur ces dix structures, une seule est classée en catégorie tourisme (3 étoiles) et 1 autre adhérente à la chaîne volontaire Logis de France.

Le rachat du château de Vigny intervenu 2016 et son projet de transformation en hôtel pourrait venir combler en partie ce déficit dans les prochaines années.

## DÉFINITION

L'hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons. Il est dit hôtel saisonnier lorsque sa durée d'ouverture n'excède pas neuf mois par an en une ou plusieurs périodes. Ils sont classés en cinq catégories exprimées par un nombre d'étoiles croissant selon le niveau de confort des équipements et des aménagements. Il est volontaire et a une durée de 5 ans.

*Articles D.311-4 D.311-5 du code du tourisme*

La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale ». Elles sont classées en cinq catégories exprimées par un nombre d'étoiles croissant selon le niveau de confort des équipements et des aménagements. Il est volontaire et a une durée de 5 ans.

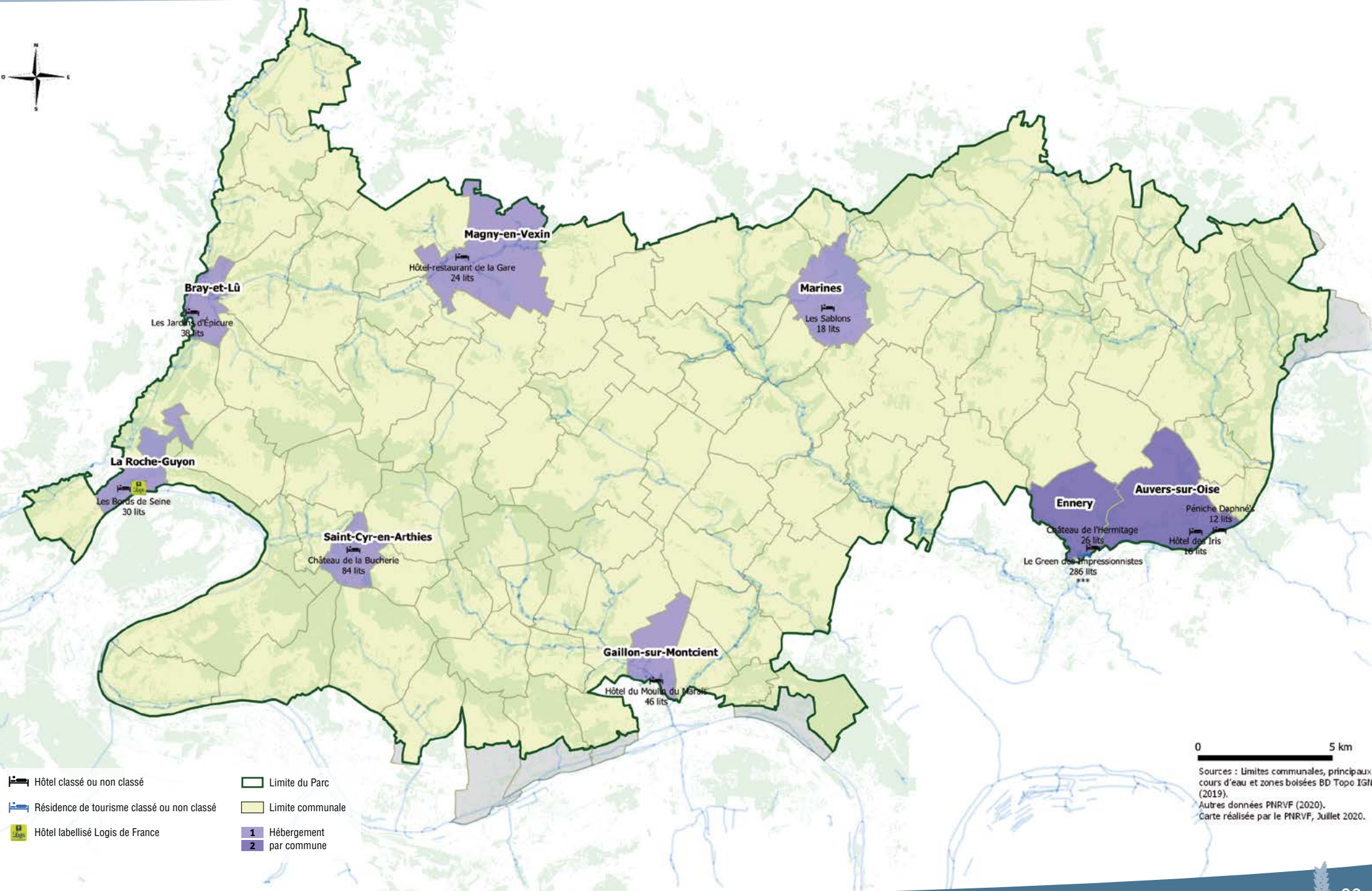
*Articles L.324-3 et D.324-13 du code du tourisme*



Hôtel des Iris

© Hôtel des Iris

# CARTOGRAPHIE / HÔTELS ET RÉSIDENCES DE TOURISME



0 5 km  
 Sources : limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
 Autres données PNRVF (2020).  
 Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



4

campings situés sur la moitié est du Parc

607

emplacements

Fermeture du camping municipal de Vallangoujard en 2013

Une offre désormais plus adaptée à une clientèle touristique

Les nouveaux projets freinés par la réglementation relative aux sites inscrits et classés

## UNE OFFRE INADAPTÉE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

Sur le territoire du Parc, on ne dénombre que 4 campings tous situés à l'est du territoire sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Grisy-les-Plâtres et Nesles-la-Vallée.

En 2013, le camping municipal de Vallangoujard (50 emplacements) a fermé ses portes en raison de sa vétusté. Une étude réalisée par le Parc en 2012 avait conclu que le coût des travaux à engager pour une remise à niveau n'était pas supportable pour la commune.

Très orientés par le passé vers l'accueil d'une clientèle dite résidentielle (clientèle locale louant à l'année un emplacement et séjournant durant les week-ends et les vacances), les deux campings de Nesles-la-Vallée se sont tournés vers une clientèle touristique.

C'est principalement le cas du Camping Le Grand Paris - Domaine de l'étang d'une capacité d'accueil de 187 emplacements. Le Camping a été repris en 2018. Le nouvel exploitant a implanté une centaine de mobile homes pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes. La rénovation des installations communes, la création d'aires de jeux et d'une piscine découverte ont permis à cet établissement d'être classé en catégorie tourisme 4 étoiles.

L'autre camping situé à Nesles-la-Vallée, bien que non classé, tend également à se tourner vers une clientèle touristique en conservant un nombre d'emplacements plus important pour le passage.

Le camping du Groupement des campeurs universitaires situé à Auvers-sur-Oise est un camping associatif dont le mode d'exploitation et la capacité d'accueil limitent sa fréquentation.

Seul le camping Les Maurois situé à Grisy-les-Plâtres reste tourné exclusivement vers une clientèle résidentielle et n'est aujourd'hui plus classé.

En dix ans, la capacité d'accueil en nombre d'emplacements reste stable avec environ 600 emplacements (soit 1800 lits, un emplacement correspondant en moyenne à 3 lits).

Camping	Classement	Emplacements
Camping GCU	2 étoiles	30
Camping Le Grand Paris - Domaine de l'étang	4 étoiles	187
Camping Le Val de Nesles-Valparis	Non classé	220
Camping Les Maurois	Non classé	170
<b>Total</b>		<b>607</b>

Aucun autre projet n'a vu le jour sur le territoire du Parc compte tenu de la réglementation qui s'impose aux sites inscrits ou classés (article R.111-42 du code de l'urbanisme).

En effet, le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping sont interdits sauf dérogation accordée après avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans les sites inscrits ou dérogation accordée par le ministre en charge des sites après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans les sites classés.

La création d'aires naturelles de camping (25 emplacements maximum), de campings à la ferme (6 emplacements maximum) ou encore d'aires de stationnement pour les campings cars pourrait répondre à une demande non satisfaite aujourd'hui.

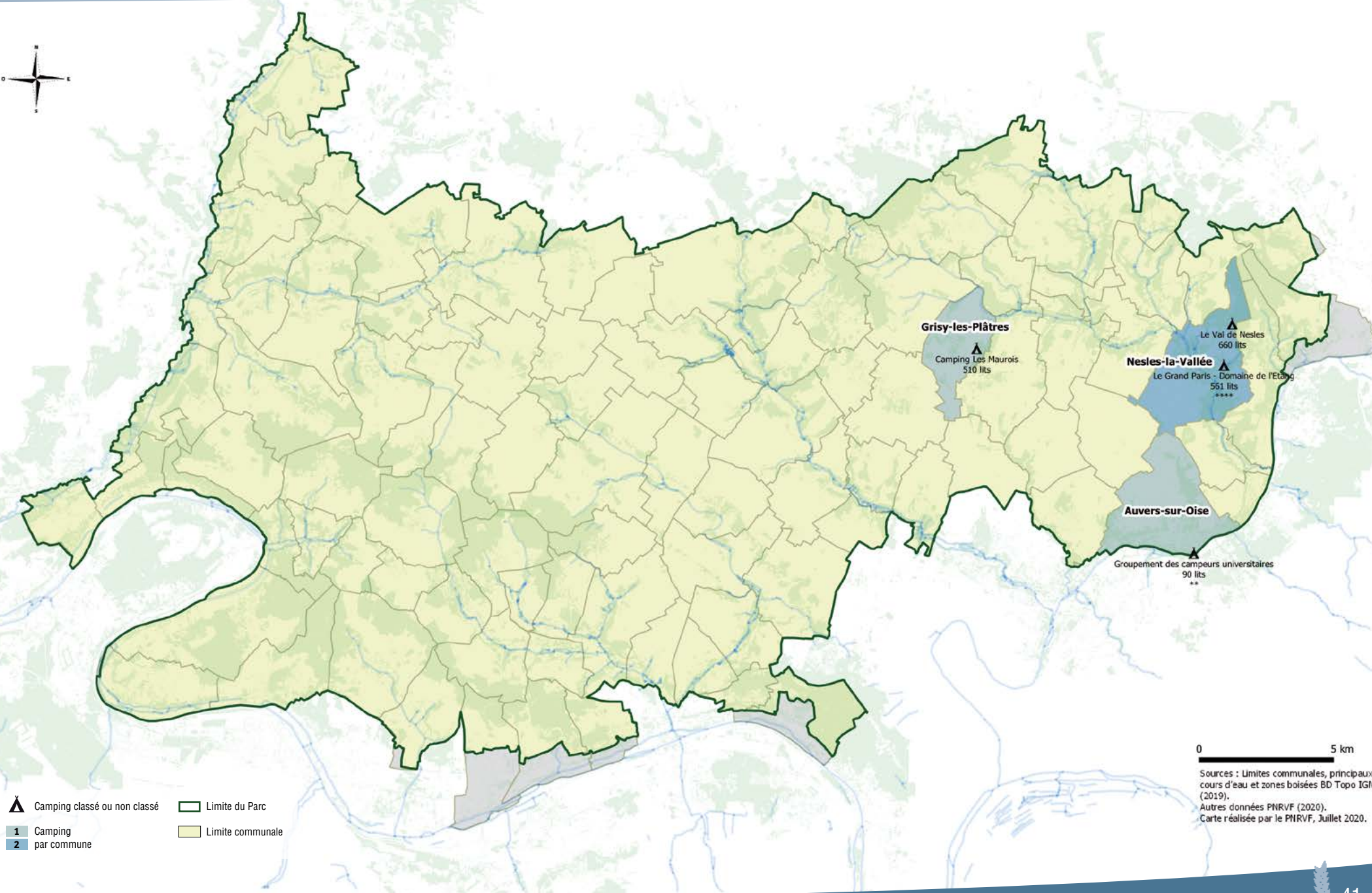
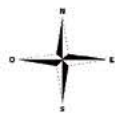
## DÉFINITION

Les terrains de camping aménagés et de caravanage sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations ainsi que d'équipements communs. Ils font l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière et accueillent une clientèle qui n'y élit pas domicile. Ils doivent disposer d'un règlement intérieur conforme à un modèle arrêté par le ministre chargé du tourisme. Ils sont classés en cinq catégories exprimées par un nombre d'étoiles croissant selon le niveau de confort des équipements et des aménagements. Il est volontaire et a une durée de 5 ans.

Articles D.331-1-1 et D. 332-1 du code du tourisme



# CARTOGRAPHIE / CAMPINGS ET HÉBERGEMENTS DE PLEIN AIR





17

dossiers depuis 2008

120 696 €

de subventions versées  
aux hébergeurs

Moyenne de

7 100 €

de subvention  
par dossier

## UNE AIDE À PROMOUVOIR AUPRÈS DES HÉBERGEURS DU TERRITOIRE

Au regard de la faible capacité d'accueil du territoire toutes formules d'hébergements confondues, le développement des hébergements marchands constitue une priorité pour le Parc.

La création de nouveaux hébergements doit intégrer les enjeux du territoire, dont la protection des milieux naturels et la valorisation du patrimoine bâti.

Avec cette aide, le Parc incite les porteurs de projets et les hébergeurs à s'entourer de compétences extérieures afin d'optimiser tout investissement relatif à une meilleure prise en compte de l'environnement lors de la création, l'extension ou la modernisation d'une structure d'une capacité d'accueil de 4 lits minimum à 50 lits maximum.

Sont ainsi éligibles :

- les diagnostics, conseils, études technique et financière préalables à un investissement apportant une réelle plus-value en matière de développement durable relatif à une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets et/ou à l'intégration paysagère ;
- les travaux apportant une réelle plus-value en matière de développement durable relatifs à une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie\* et des déchets et/ou à l'intégration paysagère.

\* Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux à récupérateur de chaleur, puits climatique et assimilé, chaudière à granulés, poêle à granulés, systèmes solaires, récupérateur et distributeur des eaux pluviales pour des usages domestiques, phyto-épuration....



Ecocentre de Villarceaux

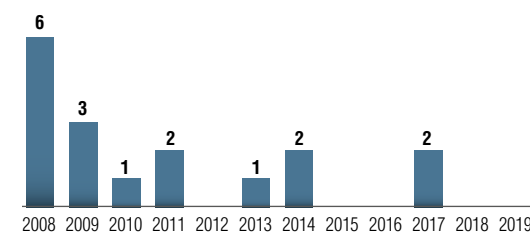
© PNR Vexin français

Les dispositifs d'aide à l'hébergement du Conseil régional d'Île-de-France et du Conseil départemental du Val d'Oise ont été supprimés au cours de l'année 2012. Par conséquent, l'aide du Parc est depuis moins mobilisée car auparavant les trois dispositifs pouvaient être cumulés pour un même projet ce qui était beaucoup plus incitatif.

17 dossiers ont été soutenus depuis 2008 dans le cadre de cette aide et 120 696 € de subventions ont été versées soit une moyenne de 7 100 € par dossier.

Si en 2008 et 2009 plusieurs dossiers ont porté sur l'installation de doubles vitrages, c'est depuis l'installation de poêles et de chaufferies bois qui a été principalement soutenue.

## Nombre de dossiers traités par an



## TAUX ET PLAFOND SUBVENTIONNABLE

### Aide au conseil

70% plafonné à une dépense subventionnable de 2 500 € HT par structure.

### Aide à l'investissement

40 % plafonné à une dépense subventionnable de 2 500 € HT par lit (= nombre maximal de personnes accueillies dans l'hébergement) et plafonné à 15 000 € de subvention par structure.





Poursuite de l'érosion  
du nombre de résidences  
secondaires

Une présence plus marquée  
en vallée de Seine  
et de l'Oise

## L'AUTRE FACE DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Pour les week-ends et les week-ends prolongés, l'hébergement chez la famille ou chez les amis reste le principal lieu d'hébergement. C'est ce que l'on appelle les hébergements non marchands.

On compte aussi dans cette catégorie les résidences secondaires et les logements occasionnels.

Le principal constat qui peut être dressé, c'est que l'érosion du nombre de résidences secondaires sur le territoire se poursuit.

On comptait en 2016, 2195 résidences secondaires contre 2532 en 2006 soit une baisse de -15,35 % (- 337 logements).

Le nombre de résidences secondaires est plus important le long de la vallée de la Seine et dans une moindre mesure le long de la vallée de l'Oise, ces deux vallées étant historiquement des lieux de villégiatures.

A l'échelle de l'ensemble des communes du Parc, le nombre de résidences secondaires est :

- en hausse dans 25 communes
- stable dans 9 communes
- en baisse dans 64 communes



© Bruno Baucher

Les dix communes du Parc disposant du plus grand nombre de résidences secondaires sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre de résidences secondaires
Mézy-sur-Seine	246
Juziers	228
Lainville-en-Vexin	80
Vétheuil	77
Ennery	74
Auvers-sur-Oise	65
Vaux-sur-Seine	65
Nesles-la-Vallée	59
Chaussy	57
Parmain	47

Sources : Insee, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

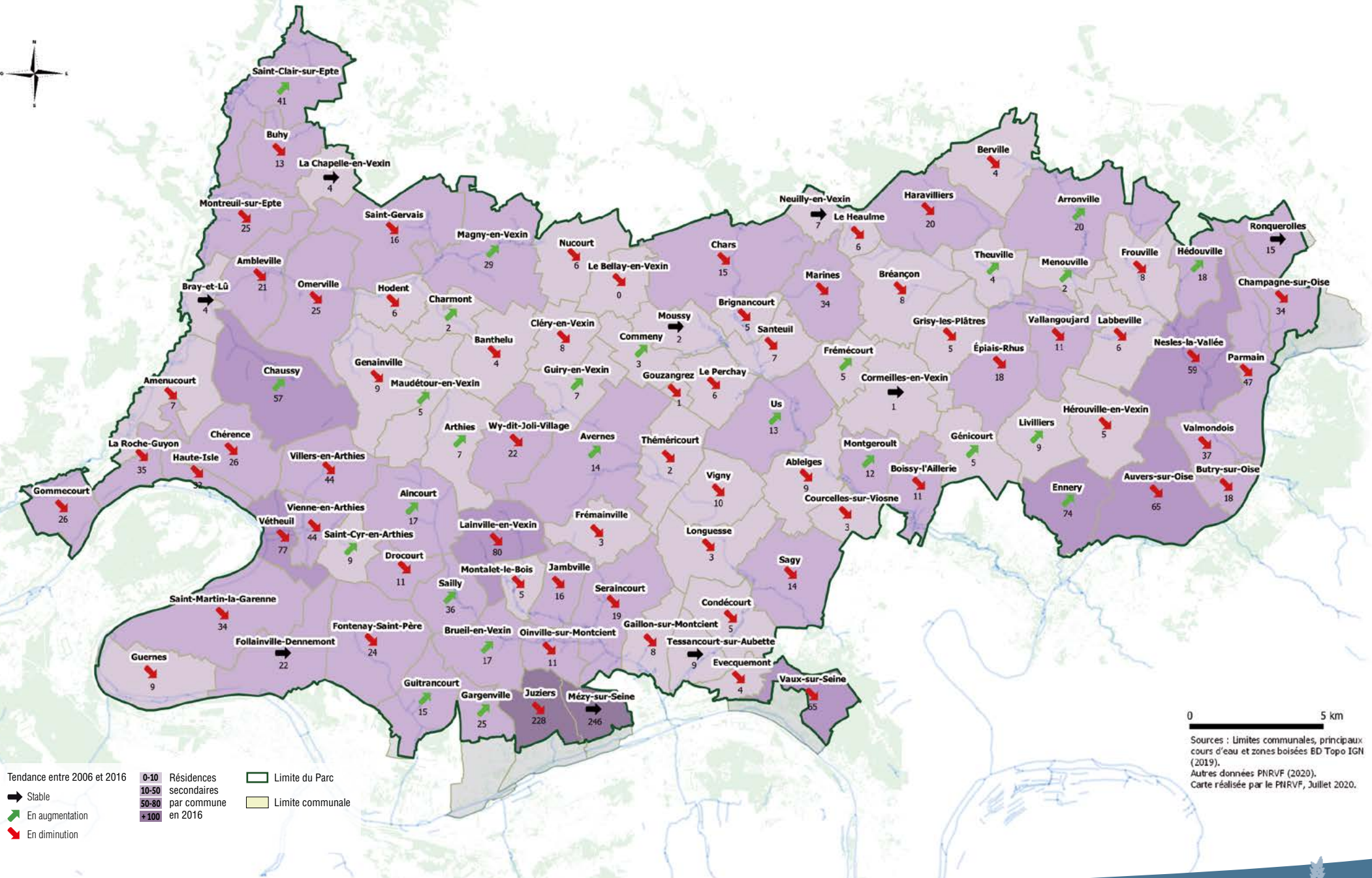
## DÉFINITION

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Source INSEE

# CARTOGRAPHIE / RÉSIDENCES SECONDAIRES ET HÉBERGEMENTS NON MARCHANDS





## 84

restaurants répartis dans  
41 communes

## 5

restaurateurs bénéficiaires  
de la **Marque Valeurs Parc  
naturel régional**

## 4

restaurants labellisés  
par **Île-de-France  
Terre de Saveurs**

**Une valorisation des produits  
locaux plus affirmée**

On recense 84 de restaurants sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français répartis dans 41 communes.

Du restaurant gastronomique à la petite auberge rurale, toutes les formules de restauration sont représentées.

Les formules de restauration proposées sont majoritairement orientées vers une cuisine dite traditionnelle (65,4 %) puis la catégorie cuisine du monde (27,4 %).

A l'opposé, les formules dites brasserie (2,3 %) ou cuisine gastronomique (4,8 %) diminuent.

Par rapport à 2008, la part des restaurants de la catégorie cuisine du monde tend à se développer au détriment de la restauration gastronomique et dans une moindre mesure de la restauration dite traditionnelle.

Toutefois, cette segmentation est de moins en moins pertinente au regard des formules de restauration proposées. Les restaurateurs ont dû ces dernières années s'adapter à l'évolution de la demande et le positionnement est souvent à cheval entre plusieurs formules.

## RÉPARTITION DES RESTAURANTS PAR TYPE DE CUISINE

Cuisine traditionnelle	55
Cuisine du monde	10
Cuisine gastronomique	4
Pizzeria	4
Crêperie	6
Autres cuisine	3
Brasserie	2
<b>Total</b>	<b>84</b>

5 restaurateurs sont bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc naturel régional.

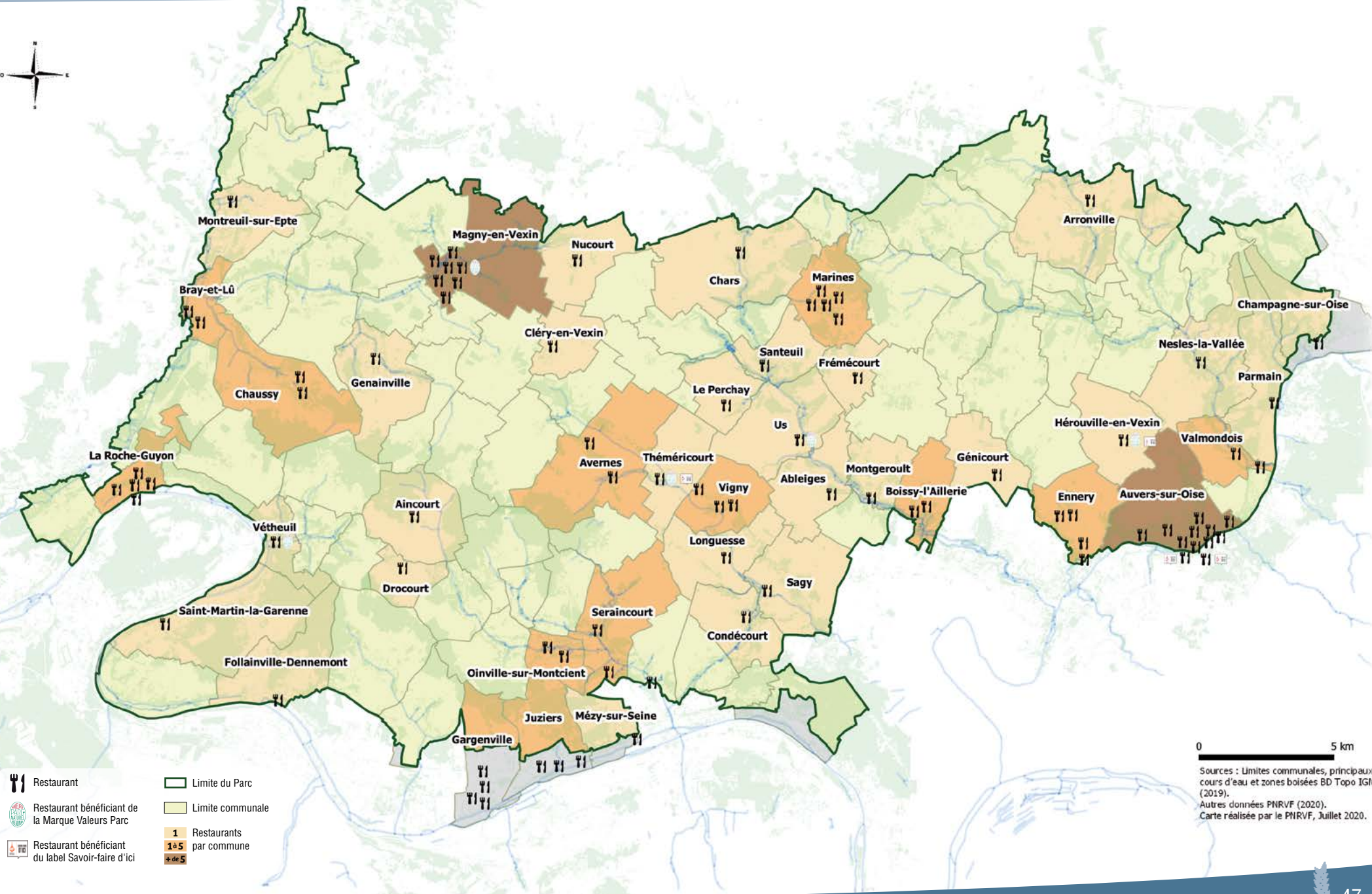
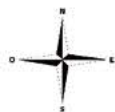
4 se sont vu attribuer le label d'Île-de-France Terre de Saveurs.

Au fil des années, les restaurateurs se sont appropriés les produits locaux et sont de plus en plus nombreux à les valoriser dans leur établissement.



La Pétille

© Bruno Baucher





## 31

lieux de réceptions  
et de séminaires répartis  
dans 29 communes

Un nombre de  
structures stable

Une dominante  
de réceptions privées

## UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE PROPICE À L'ORGANISATION DE RÉCEPTIONS ET DE SÉMINAIRES

On recense sur le territoire du Parc une trentaine de lieux de réceptions et de séminaires.

La proximité de Paris, de l'agglomération de Cergy-Pontoise ou encore de la vallée de la Seine constitue un atout pour le territoire dans ce domaine.

Châteaux, anciennes fermes ou autres lieux, ces différentes structures proposent des prestations pouvant accueillir en moyenne des événements de 50 à plus de 300 personnes.

Ce sont majoritairement des réceptions privées qui y sont organisées et dans une moindre mesure des séminaires d'entreprises à la journée ou encore des événementiels liés à l'univers professionnel.

A l'exception de quelques sites disposant d'une capacité d'accueil en termes de lits, peu de séminaires résidentiels sont organisés.

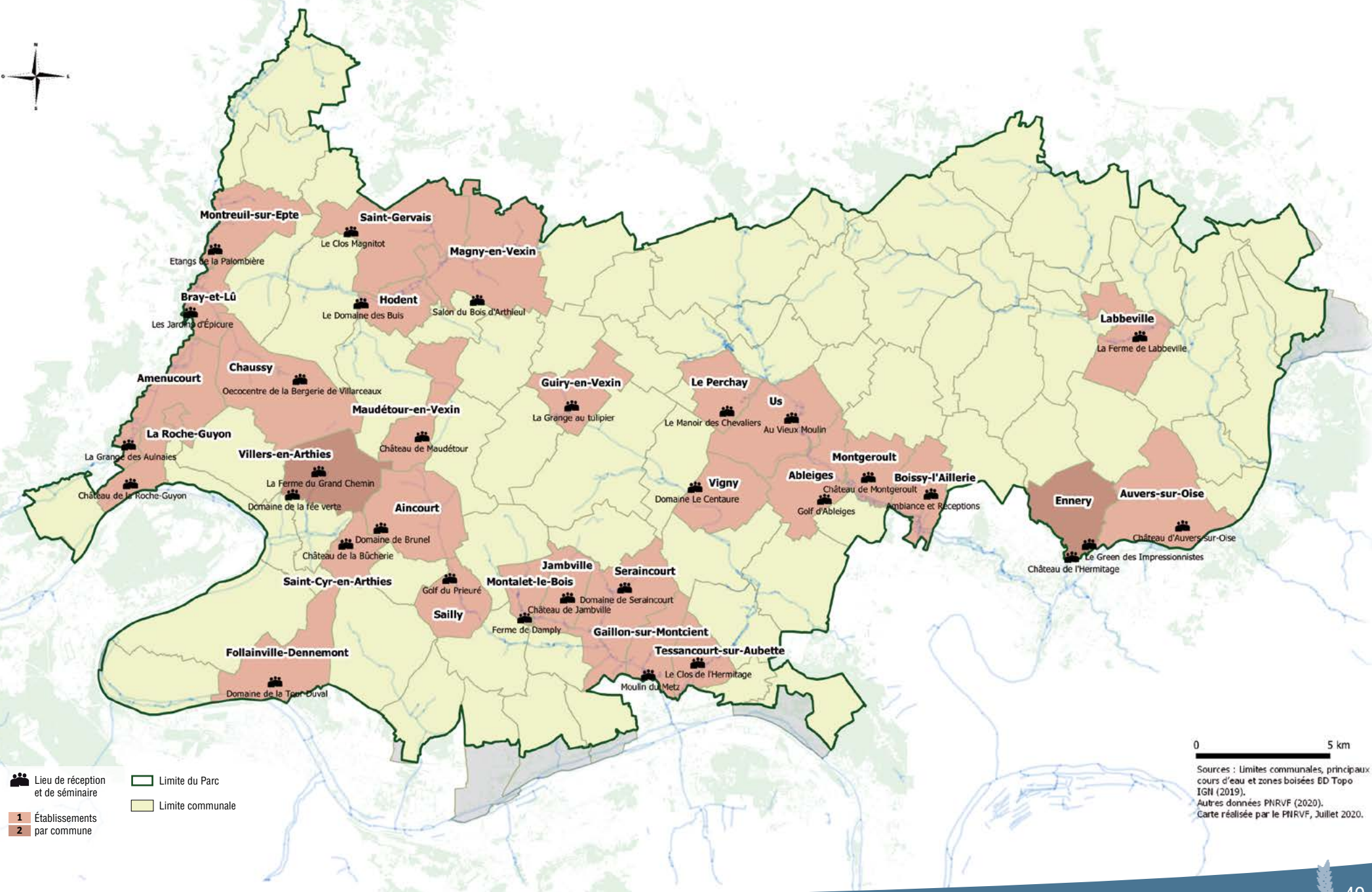
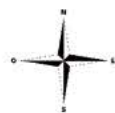
L'organisation de réceptions privées principalement les week-ends a pour effet de « cannibaliser » les hébergements situés à proximité de ces lieux de réceptions et par conséquent de freiner le développement de courts séjours pour une clientèle de touristes de proximité.



© Fotolia.com



# CARTOGRAPHIE / LIEUX DE RÉCEPTIONS ET DE SÉMINAIRES





## 40

points de vente répartis dans 32 communes

**Un réseau globalement stable** en nombre de points de vente mais un développement des formes alternatives de distribution

**Des marques et labels** attachés au territoire en développement

**Goûtez le Vexin,** un rendez-vous annuel durant l'automne créé à l'initiative du Parc pour valoriser les produits locaux

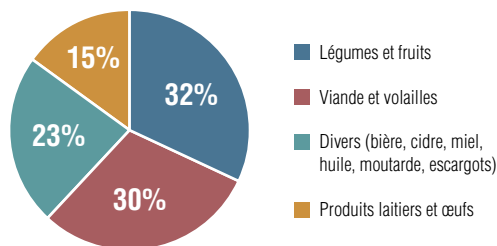
## DES POINTS DE VENTE RÉPONDANT DE MIEUX EN MIEUX AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Bien que le nombre d'exploitations agricoles tende à diminuer (355 exploitations en 2010 contre 402 en 2000) le nombre de points de vente directe est en légère augmentation avec 40 points de vente contre 32 en 2008.

On a pu observer également le développement de nouvelles formes de distribution comme les distributeurs automatiques (légumes, lait, volailles) répondant aux attentes des consommateurs en quête de liberté pour effectuer leurs achats et libérant les producteurs d'une contrainte à savoir une présence physique dans le point de vente.

A ces points de vente directe, il convient d'ajouter les formes de distribution alternatives comme les AMAP, non comptabilisées ici car réservées à des clients réguliers.

### Répartition des points de vente par produit



Les marques et labels attachés au territoire sont assez bien représentés même si leur évolution reste modeste au regard de l'engouement des consommateurs à ces appellations garantissant l'origine géographique des produits.



© PNR Vexin français



© Ludovic Eliot

Marque ou label	Réseau	Bénéficiaires
Agriculture biologique	Etat	6
Bienvenue à la Ferme	Chambre d'Agriculture	8
Produit en Île-de-France	Région Île-de-France	7
Valeurs Parc naturel régional	Parc naturel régional	8

Ce sont souvent d'ailleurs les mêmes producteurs qui s'inscrivent dans les différentes démarches.

Depuis 2011, chaque automne, Goûtez le Vexin réunit les acteurs du territoire afin de sensibiliser et informer le public sur les métiers, savoir-faire agricoles et produits du terroir vexinois.

Le Parc affirme ainsi sa volonté de valoriser et maintenir des activités économiques locales. Il s'engage dans la promotion de circuits courts de proximité, soucieux de maintenir sur son territoire une économie diversifiée respectueuse des hommes et de l'environnement.

## MARQUES ET LABELS

### Agriculture Biologique

Le label Agriculture Biologique (AB), propriété du ministère français de l'agriculture, est un label de qualité français créé en 1985. Il est fondé sur l'interdiction d'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse et permet d'identifier les produits issus de l'agriculture biologique.

### Bienvenue à la ferme

Le label Bienvenue à la ferme est animé par la Chambre d'agriculture d'Île-de-France. Les agriculteurs s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeurs d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les territoires.

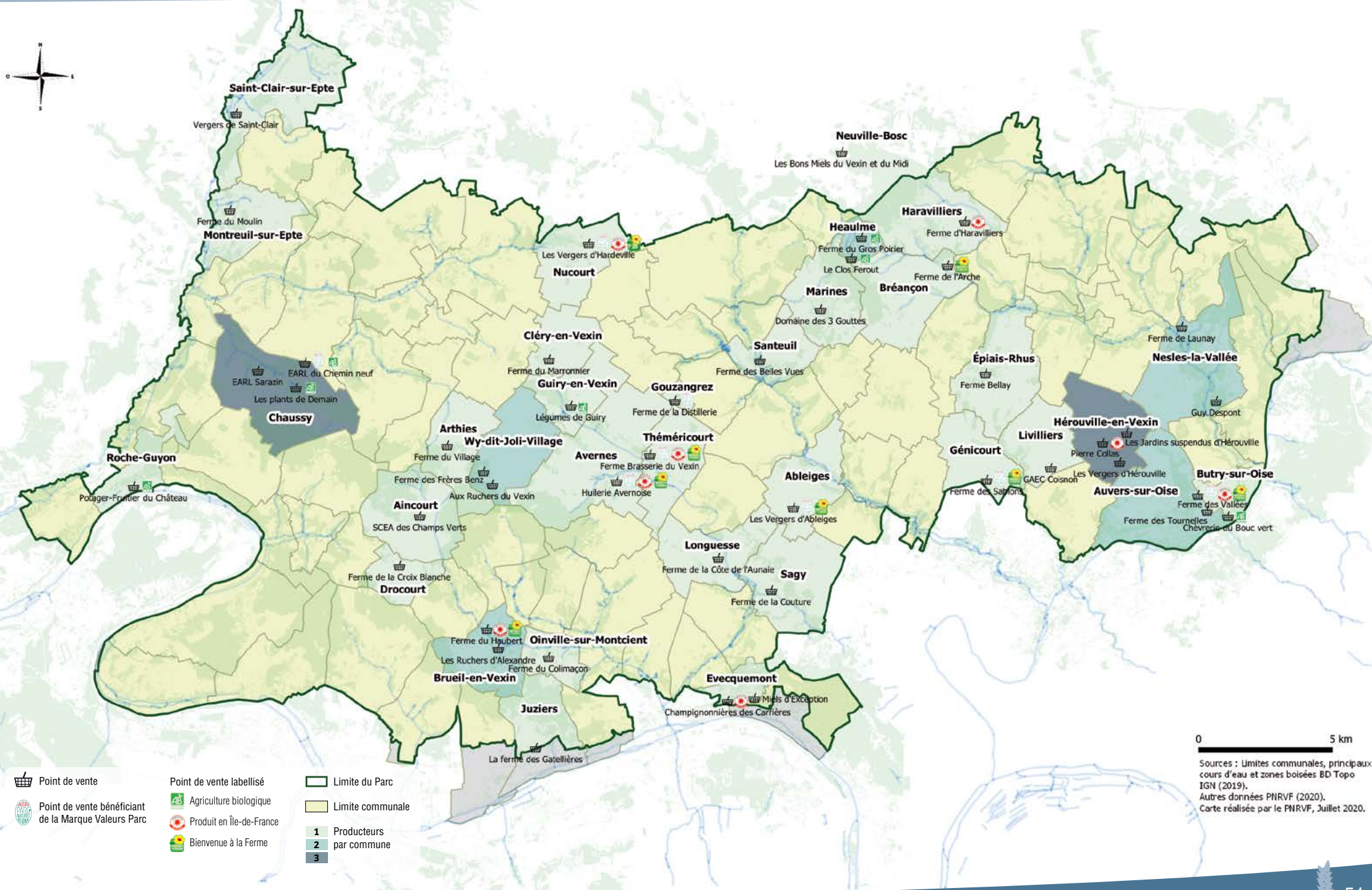
### Produit en Île-de-France

Produit en Île-de-France est une marque de reconnaissance créée à l'initiative de la Région Île-de-France qui a pour ambition de porter les couleurs et les saveurs du territoire en rappelant et revendiquant l'origine du produit et de son ancrage régional.

### Valeurs Parc naturel régional

Valeurs Parc naturel régional est une marque collective créée à l'initiative des Parcs naturels régionaux de France. Elle est présentée en page 54.

# CARTOGRAPHIE / VENTE DIRECTE ET CIRCUITS COURTS





## 47

ateliers répartis  
dans 27 communes

**Stabilité du nombre  
d'artisans** depuis 2008

**Equilibre entre les métiers  
de la restauration  
et ceux de la création**

**Un impact limité sur le  
tourisme** car peu d'ateliers  
ouverts de façon permanente  
à la visite

**Participation aux événements  
nationaux et locaux** comme  
les journées européennes des  
métiers d'art

**Edition d'un guide spécifique**  
recensant les artisans  
d'art du territoire

## DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS ET BIEN IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE

Les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles.

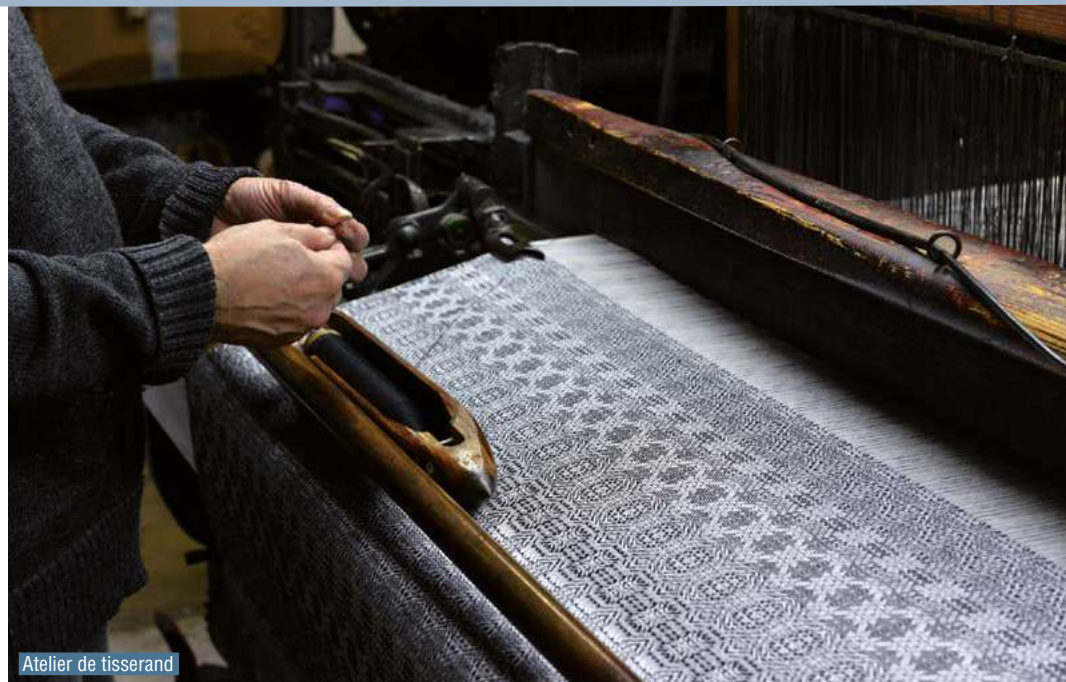
L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises donne une définition légale des métiers d'art. Selon cet article : "relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique".

On compte ainsi officiellement 281 métiers recensés dans 16 domaines d'activité.

Le territoire du Parc naturel régional du Vexin français compte un nombre d'artisans d'art relativement important (près de 50 ateliers) principalement localisés dans les vallées de la Seine et de l'Oise.

Ils œuvrent soit dans le secteur de la restauration (ébéniste, facture instrumentale, restauration de tableau, verrier...) ou dans le secteur de la création (potier, tisserand...)

Ce sont des structures de petite taille où l'artisan travaille le plus souvent seul ou avec l'appui d'un salarié voire d'un apprenti.



Atelier de tisserand

© Ludovic Ellet

## RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

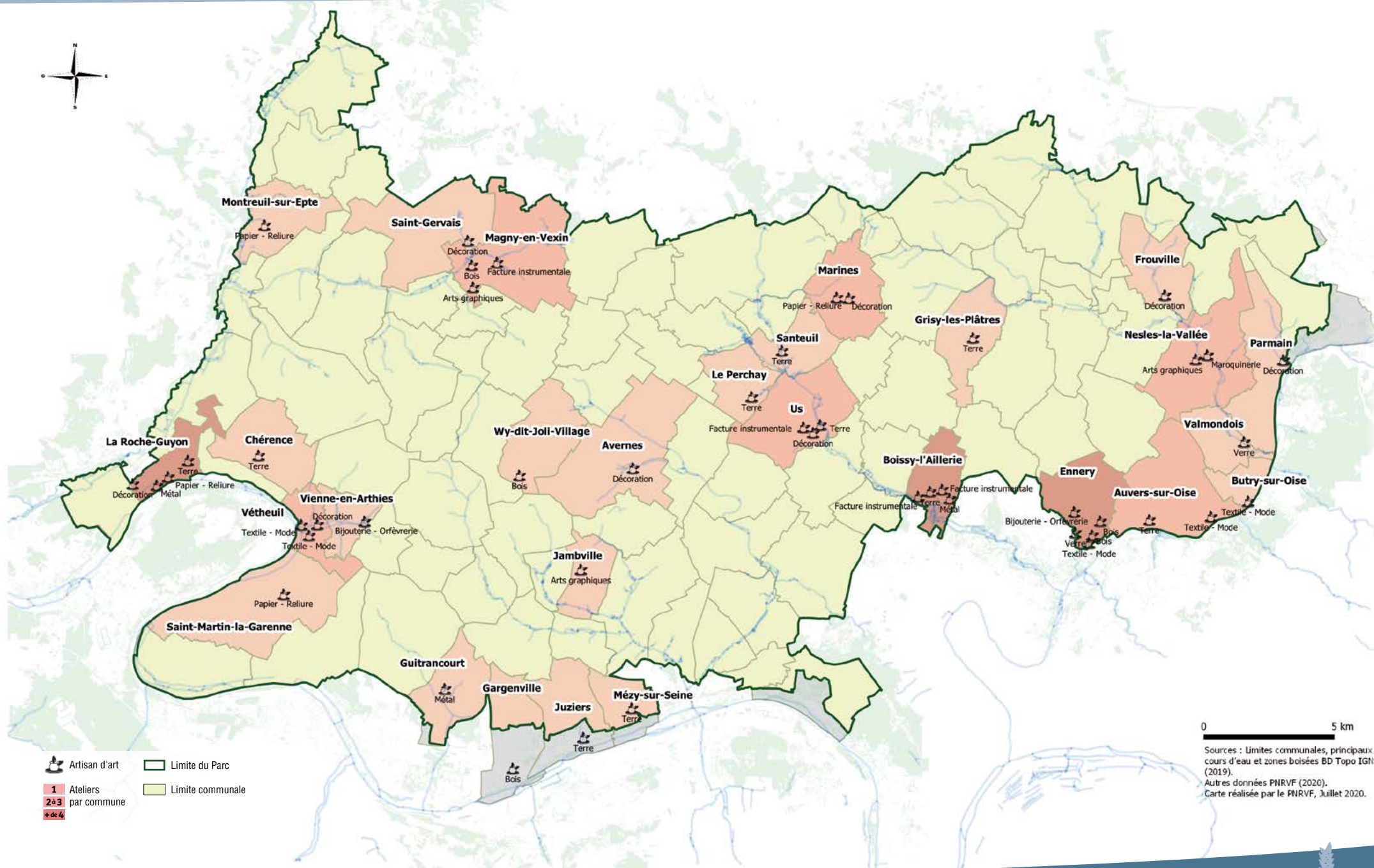
Arts graphiques	3
Bijouterie - Orfèvrerie	2
Bois	5
Décoration	8
Facture instrumentale	4
Métal	3
Papier - Reliure	4
Terre	10
Textile - Mode - Maroquinerie	6
Verre	2
<b>Total</b>	<b>47</b>

Les communes de Boissy-l'Aillerie, Ennery et La Roche-Guyon comptent jusqu'à cinq ateliers.

L'impact en matière de tourisme est toutefois limité car peu d'ateliers sont ouverts à la visite de façon permanente. Ainsi, les métiers de la restauration accueillent de façon très occasionnelle le public à l'inverse des métiers de la création.

Les artisans d'art se mobilisent pour faire découvrir et partager leur savoir-faire lors des événements nationaux comme les Journées européennes des Métiers d'Art ou des événements locaux dont le rayonnement s'accroît au fil des éditions : la Biennale de la céramique contemporaine, la Biennale « Oksebô - les Duos »...

Le Parc édite régulièrement un guide spécifique recensant les artisans d'art tiré à 3 000 exemplaires.





**32**  
bénéficiaires

**5**

catégories de bénéficiaires

Un réseau **multiplié par 3** en douze ans

Edition d'un **guide spécifique** recensant l'ensemble des bénéficiaires tiré à 3 000 exemplaires

## UNE MARQUE DE TERRITOIRE POUR DES ACTEURS ENGAGÉS

Créée à l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective Valeurs Parc naturel régional a pour but d'offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

Elle met en avant des produits et services du territoire obéissant à des référentiels spécifiques, auprès de consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable.

Les bénéficiaires s'affichent comme des acteurs économiques responsables, engagés pour le développement de leur territoire. Ils intègrent un réseau régional et national dans une démarche de progrès. Ils partagent des expériences et bénéficient du conseil et de l'accompagnement technique des équipes des Parcs et de leurs partenaires.



**PARC NATUREL RÉGIONAL  
DU VEXIN FRANÇAIS**

La Marque « Valeurs Parc naturel régional » peut être attribuée à des produits agricoles ou artisanaux et à des prestations touristiques qui traduisent les valeurs essentielles des Parcs. Ces produits et services assurent l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire. L'utilisation de la Marque est accordée au bénéficiaire pour une durée de 5 ans.

Pour le Parc naturel régional du Vexin français, la Marque est attribuée depuis :

- 1999 pour les producteurs ;
- 2003 pour les restaurateurs ;
- 2008 pour les hébergeurs ;
- 2010 pour les guides accompagnateurs ;
- 2012 pour les sites et lieux de visite.

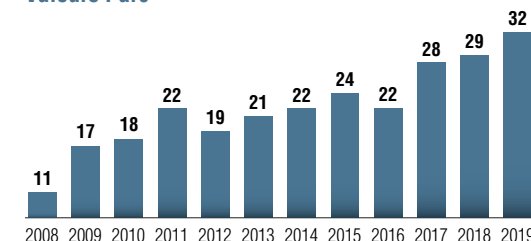
Fin 2019, le réseau compte 32 bénéficiaires dont 5 restaurateurs, 11 hébergeurs, 4 guides, 4 sites de découverte et 8 producteurs (pommes, poires et fruits rouges, jus de fruits, bières, huiles de colza et de tournesol, farine de céréales, viande bovine et lentilles).

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

Hébergeurs	11
Producteurs	8
Restaurateurs	5
Guides accompagnateurs	4
Sites et lieux de visite	4
<b>Total</b>	<b>32</b>

La taille du réseau a été ainsi multipliée par 3 en l'espace de 12 ans passant ainsi de 11 bénéficiaires en 2008 à 32 en 2019.

## Évolution du nombre de bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc



Différents outils de communication ont été réalisés pour promouvoir l'ensemble du réseau dont l'édition d'un guide tiré à 3 000 exemplaires.

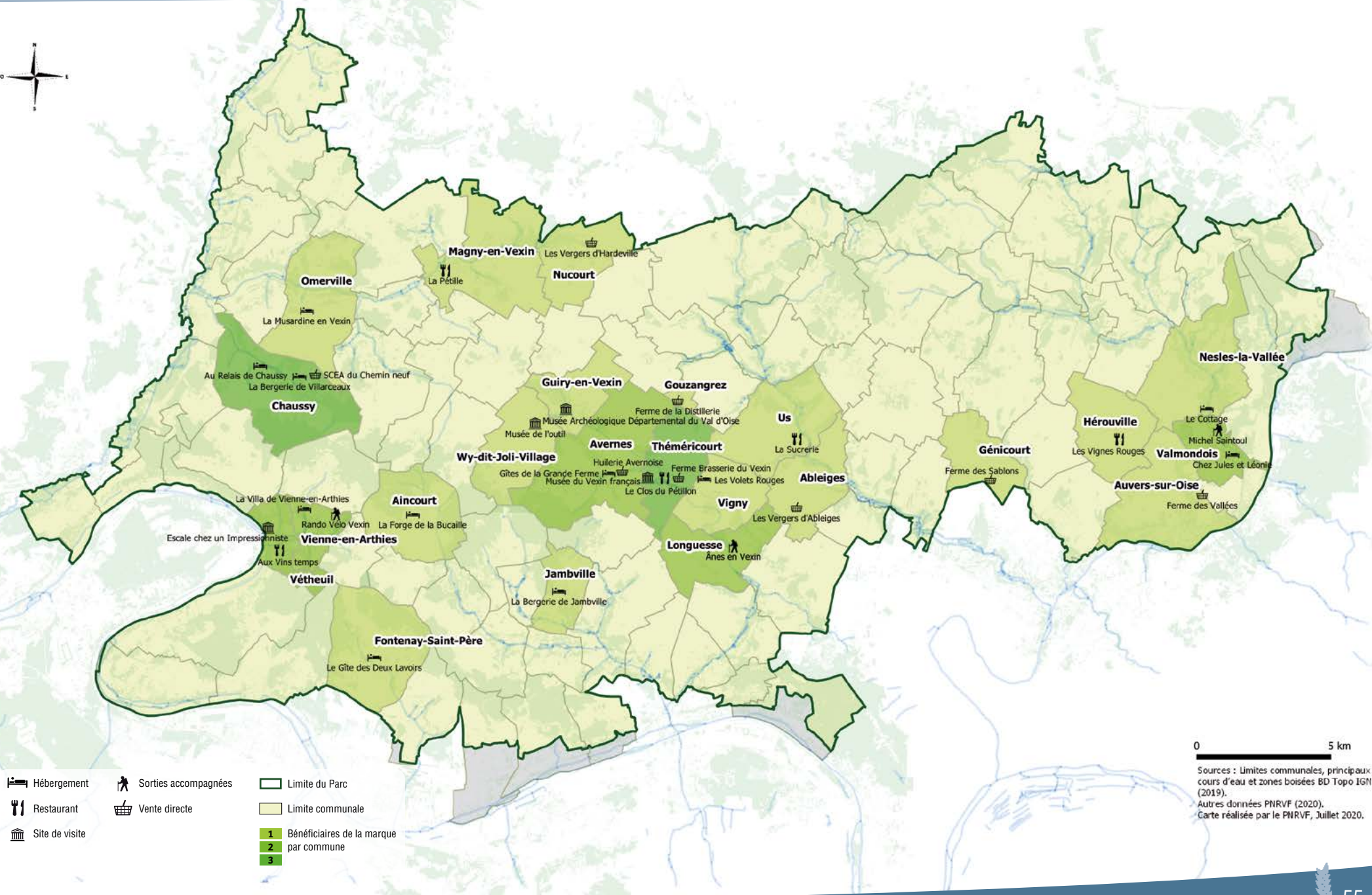
## LES VALEURS DE LA MARQUE






Elle exprime l'**attachement au territoire** : les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local au travers l'histoire, le bâti...






Elle cultive une forte **dimension humaine** : le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication et de consommation de ces biens et services, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire.

Elle revendique le **respect de l'environnement** et contribue au renforcement de sa richesse : les producteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. De plus, ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages et intègrent la prise en compte de l'environnement et la maîtrise de l'énergie dans la gestion de leur activité.

# CARTOGRAPHIE / MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL



-  Hébergement
-  Sorties accompagnées
-  Restaurant
-  Vente directe
-  Site de visite

-  Limite du Parc
-  Limite communale
-  1 Bénéficiaires de la marque
-  2 par commune
-  3

0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



3

**Offices de tourisme et 2 points d'information touristiques**

Dissolution de l'OTOS situé à Parmain en 2017

**Création de l'Office de tourisme Grand Paris Seine & Oise** en 2019

Une fréquentation en lien avec la localisation des espaces d'accueil

**La documentation du Parc bien relayée** dans les Offices de tourisme du Parc et des territoires limitrophes

## UN RÉSEAU LIMITÉ TANT EN MOYENS HUMAINS QUE FINANCIERS

Les offices de tourisme assurent l'accueil et l'information des touristes et des excursionnistes ainsi que la promotion touristique de la commune ou du groupement de communes. Ils contribuent également à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Le Parc ne compte sur son territoire que 3 offices de tourisme (Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes et Grand Paris Seine & Oise) et 2 points d'information touristique (La Roche-Guyon et Théméricourt).

Tous les offices de tourisme sont désormais à l'échelle des EPCI en raison du transfert de la compétence tourisme dans le cadre de loi Notre.

Ainsi en 2017, la dissolution de l'Office de tourisme de la Rive Droite de l'Oise et de la Vallée du Sausseron (OTOS) réunissant les communes de Butry-sur-Oise, Parmain et Valmondois et situé à Parmain a été prononcée suite à la réorganisation territoriale et à la dispersion des communes dans différents EPCI.

Le dernier office de tourisme créé est celui de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise sous forme associative en décembre 2019 entraînant ainsi la dissolution des Offices de tourisme de Conflans Sainte-Honorine et Poissy. Ce sont désormais des bureaux d'information touristique auxquels s'ajoute le point d'information de Mantes-la-Jolie.

Bien que n'ayant pas de caractère obligatoire, il convient de préciser que ces trois offices de tourisme ne sont pas classés.



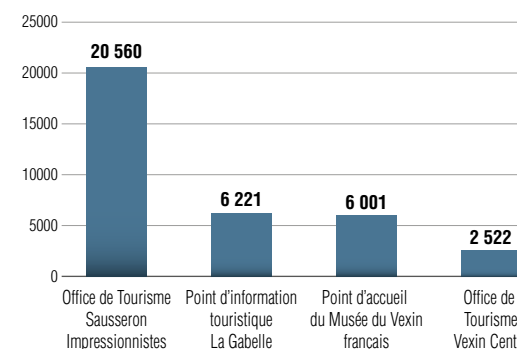
Auvers-sur-Oise

Office de Tourisme	Création	Statut	ETP
Vexin Centre (Marines)	2013	Association	0,75
Sausseron Impressionnistes (Auvers-sur-Oise)	2017	Régie directe	3
Grand Paris Seine & Oise (Aubergenville)	2019	Association	4
PIT (La Roche-Guyon)	2012	Aucun	0,5
Maison du Parc (Théméricourt)	2002	Syndicat mixte	1

La fréquentation moyenne de ces offices de tourisme et de ces points d'informations est très fortement liée aux flux touristiques.

Par conséquent Auvers-sur-Oise (20 560 personnes) et La Roche-Guyon (6 221 personnes), les deux communes emblématiques du Parc en matière de tourisme comptabilisent le nombre moyen de personnes le plus élevé. Viennent ensuite Théméricourt (6 001 personnes) et Marines (2 522 personnes).

## Fréquentation moyenne annuelle en nombre de personnes pour la période 2008 - 2019

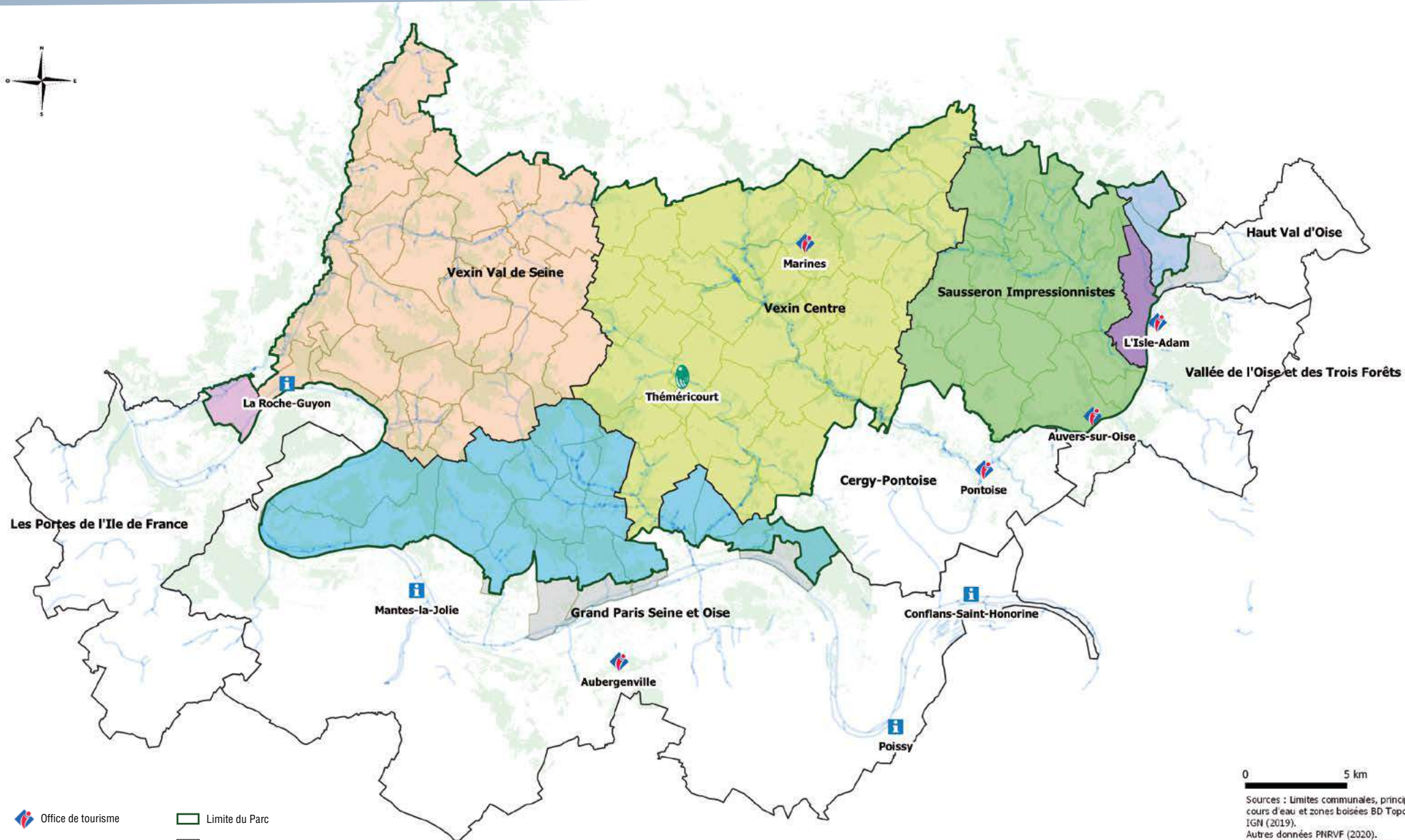
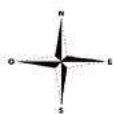







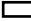
Le Parc est en relation avec les offices de tourisme des territoires limitrophes dont Cergy-Pontoise Porte du Vexin et Destination L'Isle-Adam Vallée de l'Oise et les Trois Forêts.

L'ensemble de la documentation touristique du Parc est très bien relayée dans l'ensemble des offices de tourisme du Parc et des territoires limitrophes.

© Caroline Lefoux





-  Office de tourisme
-  Point d'information touristique
-  Maison du Parc
-  Limite du Parc
-  Limite communale
-  Communauté de communes ou d'agglomération

0 5 km

Sources : Limites communales, principaux cours d'eau et zones boisées BD Topo IGN (2019).  
Autres données PNRVF (2020).  
Carte réalisée par le PNRVF, Juillet 2020.



**98**  
communes

**7**

EPCI dont **3** en totalité sur le Parc

**Compétence Tourisme** depuis 2017

**Taxe de séjour** instaurée dans 4 EPCI

**Taxe additionnelle de 10 %** instaurée par le Conseil départemental du Val d'Oise en 2012

**Taxe additionnelle régionale de 15 %** instaurée par l'Etat en 2019

## UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN VOIE DE STABILISATION

Les 98 communes du Parc sont aujourd'hui regroupées au sein de 7 EPCI contre 11 en 2008. De nombreuses modifications sont intervenues dans le cadre de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale.

EPCI	Date de création	Nombre de communes	Dont communes du Parc
Vexin Centre	01/01/2013	34	34
Vexin Val de Seine	27/07/2005	26	26
Grand Paris Seine & Oise	01/01/2016	73	19
Sausseron Impressionnistes	24/12/2002	15	15
Haut Val d'Oise	25/10/2004	9	2
Portes de l'Île-de-France	01/07/2017	18	1
Vallée de l'Oise et trois forêts	17/11/2003	9	1

L'organisation territoriale semble aujourd'hui en voie de stabilisation.

Tous les EPCI sont aujourd'hui dotés de la compétence tourisme depuis 2017 dans le cadre de la loi Notre. Cette compétence reste partagée entre l'Etat, la Région, les Départements, les EPCI et les communes.

Une taxe de séjour a été instaurée par 3 EPCI sur les 7. Le produit de cette taxe doit être affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.



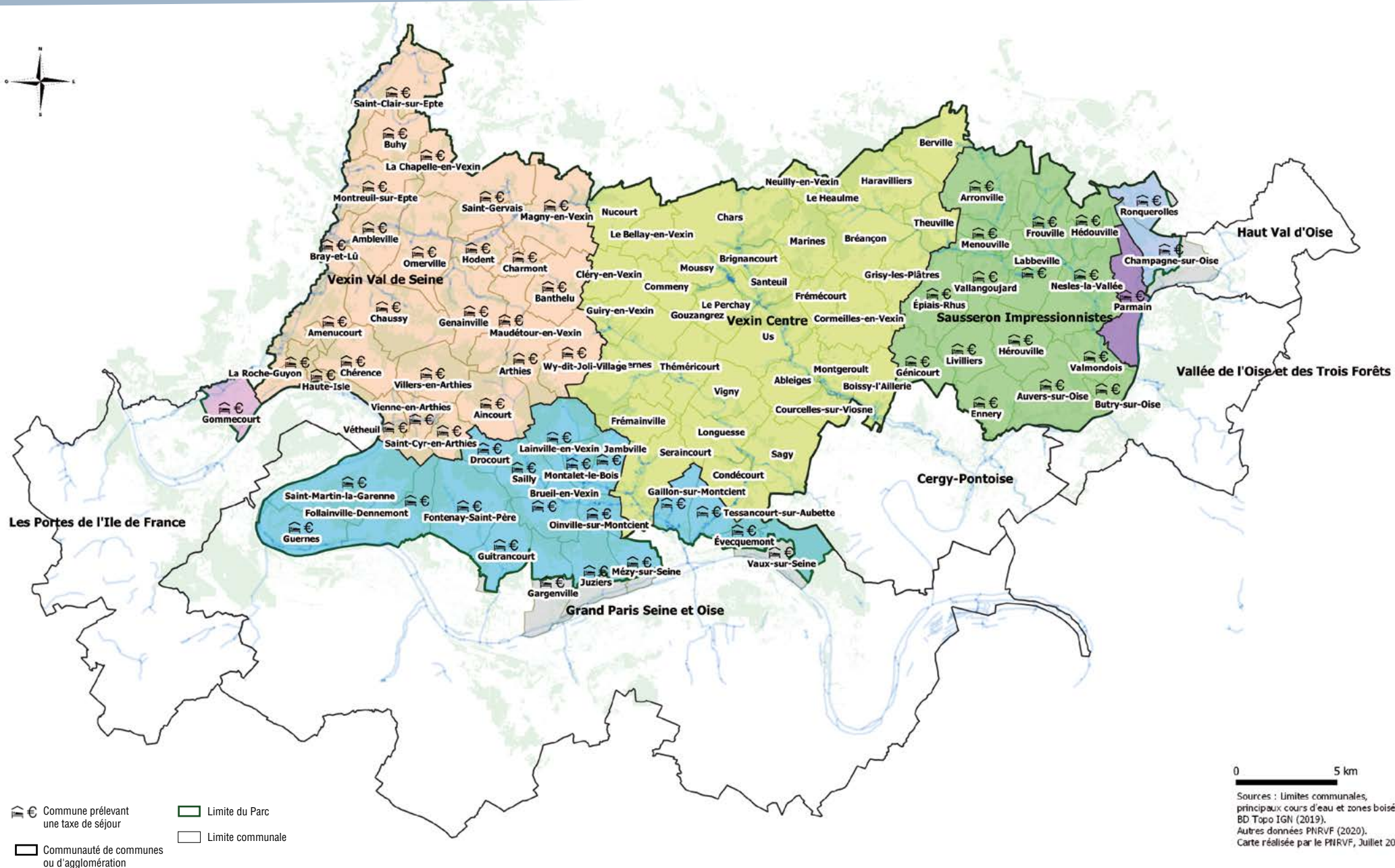
La Roche-Guyon

© David Barrault

EPCI	Taxe de séjour	Date d'instauration	Mode
Vexin Centre	Non	-	-
Vexin Val de Seine	Oui	01/07/2016	Réel
Grand Paris Seine & Oise	Oui	01/01/2017	Réel
Sausseron Impressionnistes	Oui	01/01/2017 mais entrée en vigueur au 01/01/2018	Réel
Haut Val d'Oise	Non	-	-
Portes de l'Île-de-France	Non	-	-
Vallée de l'Oise et trois forêts	Oui	01/01/2019	Réel

Une taxe additionnelle a été instaurée par le Conseil départemental du Val d'Oise (Taux de 10 %) en 2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Etat a instauré une taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour d'un taux de 15 % en Île-de-France destinée à contribuer au financement de la Société du Grand Paris (SGP).



# Contacts



## **Jean-Luc BRIOT**

*Responsable du pôle  
Cap Tourisme*

**Tél. 01 34 48 66 31**

Mail : [jl.briot@pnr-vexin-francais.fr](mailto:jl.briot@pnr-vexin-francais.fr)

→ Coordination, stratégie de développement touristique, partenariats institutionnels, Guides du Vexin français

## **Irène HEDRICH**

*Chargée de mission Activités de pleine nature et circulation douces*

**Tél. 01 34 48 65 92**

Mail : [i.hedrich@pnr-vexin-francais.fr](mailto:i.hedrich@pnr-vexin-francais.fr)

→ Itinéraires pédestres et cyclables, tourisme adapté, pratiques de loisirs respectueuses de l'environnement

## **Julie MARRAN**

*Chargée de mission Développement du tourisme durable*

**Tél. 01 34 48 66 32**

Mail : [j.marran@pnr-vexin-francais.fr](mailto:j.marran@pnr-vexin-francais.fr)

→ Réseau des prestataires touristiques, formations, Marque Valeurs Parc, Sentiers du Patrimoine, visites conseils, éco-défis

## **Pascal BARRIOT**

*Chargé de mission Promotion touristique & site Internet*

**Tél. 01 34 48 66 33**

Mail : [p.barriot@pnr-vexin-francais.fr](mailto:p.barriot@pnr-vexin-francais.fr)

→ Editions touristiques et liées aux actions de Cap Tourisme, promotion territoriale, site Internet du Parc



**Parc naturel régional du Vexin français**  
Maison du Parc - 95450 Théméricourt  
Tél. : 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11  
Courriel : [contact@pnr-vexin-francais.fr](mailto:contact@pnr-vexin-francais.fr)  
Internet : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)